



HAL
open science

Le rôle du professeur documentaliste dans la promotion de la lecture loisir auprès des jeunes en éducation prioritaire

Manon Ortin

► To cite this version:

Manon Ortin. Le rôle du professeur documentaliste dans la promotion de la lecture loisir auprès des jeunes en éducation prioritaire. Education. 2023. dumas-04682084

HAL Id: dumas-04682084

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04682084v1>

Submitted on 30 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY - MONTPELLIER 3

FDE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Master MEEF 2ème année second degré parcours Documentation

**LE RÔLE DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE DANS LA PROMOTION
DE LA LECTURE LOISIR AUPRÈS DES JEUNES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Manon ORTIN

Année 2022-2023

Directeur de mémoire : M. Hans Dillaerts

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de mon année et qui m'ont aidée lors de la rédaction de ce mémoire.

Je voudrais dans un premier temps remercier, mon directeur de mémoire M. Dillaerts, maître de conférence à l'université de Montpellier, pour son encadrement, sa disponibilité ainsi que son expertise, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je voudrais également remercier Mme Raynal, responsable de la formation du Master MEEF Documentation à la Faculté d'Éducation de Montpellier, pour son soutien, ses encouragements et ses conseils avisés tout au long de l'année.

Je désire aussi remercier les professeurs de l'université de Montpellier et de la Faculté d'Éducation, qui m'ont fourni les outils nécessaires à la réussite de mes études universitaires.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance envers mon tuteur et ma collègue, tous deux professeurs documentalistes, qui m'ont apporté leur soutien moral et de précieux conseils professionnels, tout au long de cette année universitaire.

Enfin, ma famille, pour leur soutien constant et leurs encouragements.

SOMMAIRE

Introduction	1
Cadre théorique	5
1. Les jeunes et la lecture	5
1.1. Le statut de lecteur des élèves	5
1.1.1. Les jeunes lisent-ils toujours ?	5
1.1.2. Les postures du lecteur : entre apprenti et expert	7
1.1.3. Les nouvelles tendances de lecture	9
1.2. Les enjeux de la lecture pour les jeunes	10
1.2.1. Des enjeux identitaires	10
1.2.2. La sociabilisation des pratiques de lecture	12
1.2.3. Une ouverture culturelle : l'exemple du webtoon	14
1.3. La lecture en éducation prioritaire	16
1.3.1. La politique d'éducation prioritaire : histoire et caractéristiques	16
1.3.1.1. A l'échelle nationale	16
1.3.1.2. A l'échelle académique	23
1.3.2. Les compétences en littératie en éducation prioritaire	25
1.3.3. Les dispositifs de promotion de la lecture en éducation prioritaire	28
1.3.3.1. A l'échelle nationale	29
1.3.3.2. A l'échelle locale	30
2. Les compétences du professeur documentaliste et le rôle du CDI	31
2.1. Période de fondations : 1945 - 1972	31
2.2. Le développement des CDI en lieu de lecture : 1972 - 1989	32
2.3. Un développement des actions liées à la lecture : 1986 - 2017	33
Cadre méthodologique	38
3.1 Présentation de la structure d'accueil	38
3.1.1. L'EPLE	38
3.1.2. Le CDI	40
3.1.3 Présentation du fonds documentaire	42

3.2. Actions menées par le professeur documentaliste	43
3.2.1. Formation à une culture de l'information et des médias	43
3.2.2. Mise à disposition des ressources documentaires	43
3.2.3. Ouverture culturelle	44
3.3 Présentation des résultats	45
3.3.1. Constat	45
3.3.2. Hypothèses	46
3.3.3. Participants et mise en oeuvre	46
3.3.4. Analyse des données	47
3.3.4.1. Profils des élèves	48
3.3.4.2. Relation au CDI	49
3.3.4.3. Lecture loisir	50
3.4.4.4. Lecture et numérique	52
3.4.4.5. Le professeur documentaliste et la lecture	53
4. Discussions	56
4.1. Comparaison avec l'étude du CNL et les apports de la recherche	56
4.2. Préconisation	63
4.2.1. Développer les compétences numériques des élèves : le booktrailer	63
4.2.2. Bibliothérapie et CDI	66
4.2.3. La promotion de la lecture par les prix littéraires	68
Conclusion	73
Bibliographie	76
Annexes	85
Résumé	100

Introduction

Le professeur documentaliste exerce dans un établissement scolaire, public ou privé, dans lequel il est le gestionnaire d'un lieu bien spécifique, à savoir le Centre de Documentation et d'Information (CDI). Ce lieu se voit être la réunion entre des documents de nature et genre variés et des élèves, venus en quête de lecture ou pour travailler. En ce qui concerne la lecture, l'Éducation nationale a déclaré cette dernière comme grande cause nationale et a lancé par conséquent une campagne allant de l'été 2021 jusqu'à l'été 2022 afin de favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture et ce, pour tous les élèves scolarisés en France. Aussi, selon le site du gouvernement, 20 % des élèves maîtriseraient mal les savoirs fondamentaux à la sortie de l'école primaire. L'Éducation nationale s'est donc donnée pour mission de réconcilier les élèves avec la lecture. En effet, la lecture est placée au cœur des savoirs fondamentaux. L'un des axes importants est l'apprentissage de la lecture, permettant ainsi aux élèves d'acquérir un statut de lecteur autonome. Cette attente est également renouvelée dans la circulaire de rentrée de 2022, qui met en avant une école engagée dans l'excellence, l'égalité et le bien-être ; et s'inscrit ainsi dans une continuité puisque l'Éducation nationale accorde une priorité à la lecture et sa maîtrise. Cette mauvaise maîtrise des savoirs fondamentaux peut s'observer en éducation prioritaire, avec des élèves venant de milieux défavorisés et présentant des retards. Ainsi, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (2013) a pour ambition de définir les objectifs de la refondation en termes de connaissances, de compétences et de culture, de réduire les inégalités sociales et territoriales, ainsi que le nombre de sorties du système scolaire sans qualification afin d'aider ces élèves et de garantir l'égalité des chances.

Pour en revenir à l'autonomie, celle-ci peut être diagnostiquée lors des évaluations en classe de sixième, permettant ainsi une action rapide de la part de l'équipe enseignante. De même, pour accéder à l'autonomie, la lecture à voix haute et en classe est favorisée, augmentant la

motivation des élèves, permettant une meilleure appropriation des textes et échanges entre élèves ; à travers des dispositifs nationaux, des concours comme “Si on lisait à voix haute”, réservé aux collèges et lycées. De plus, il convient d’encourager la lecture spontanée et régulière, afin d’augmenter l’intérêt des élèves envers la lecture. Il apparaît alors nécessaire de créer des liens entre les structures de lecture publique, comme les bibliothèques, médiathèques, librairies et les établissements scolaires. Il existe des dispositifs comme le Pass culture scolaire ou encore le dispositif “Jeunes en librairie”, dont le but est de mettre en relation les élèves et des libraires afin de leur faire découvrir les métiers du livre. Aussi, les activités d’écriture et de lecture se complètent et permettent de prolonger l’expérience de l’une et l’autre, notamment par le biais d’ateliers d’écriture organisés par des professeurs, ou encore la participation à des prix d’écriture. La lecture faisant partie intégrante du volet culturel, il convient alors de l’intégrer dans le Parcours d’Éducation Artistique et Culturel (PEAC). Plusieurs dispositifs ont alors été mis en place, notamment le quart d’heure lecture, comme rappelé dans la circulaire de rentrée de 2021 ; le carnet de lecteur, le cercle de lecture, ou encore la rencontre d’auteurs et illustrateurs. Dans cette même idée, il convient d’évoquer que la lecture est également célébrée lors des Nuits de la lecture, offrant aux élèves des activités permettant de développer leur goût de la lecture ainsi que leur culture littéraire. Cependant, les élèves ne sont pas les seuls à bénéficier de cet engouement vers la lecture. En effet, les enseignants peuvent être accompagnés, notamment à travers des formations dont le but est d’inscrire la lecture au sein de leurs pratiques pédagogiques et gestes professionnels. Ainsi, le rôle du professeur documentaliste quant à cette réconciliation peut être interrogé.

La réflexion se concentre ici sur le thème des jeunes et de la lecture. La jeunesse correspondrait à “une période de vie qui précède l’âge adulte” avec des contours flous selon l’inclusion ou non de l’enfance dans cette période ou le début de l’âge adulte considéré (Pierrot, 2018). C’est une génération définie par ses pratiques numériques et plus

globalement, ses comportements et manières d'apprendre et de communiquer (Plantard, Le Boucher, 2020). Cependant, les jeunes ne forment pas un groupe social unique, il faut donc s'en tenir à des classes d'âge (Cerisier, 2020). La lecture se définit quant à elle dans un premier temps comme l'action de lire, de déchiffrer visuellement des signes graphiques qui traduisent le langage oral ; le fait de savoir lire. C'est aussi le déchiffrement de toute notation. C'est également l'action de prendre connaissance du contenu d'un texte écrit pour se distraire, s'informer ; l'action de porter à la connaissance d'une (ou plusieurs) personne le contenu d'un texte ; l'action de lire un texte à quelqu'un pour le distraire, l'informer ou de manière officielle (CNRTL). Dans une approche plus didactique, la lecture est définie comme un acte pluridimensionnel, qui comporte des dimensions cognitives, sociales, culturelles, institutionnelles et psychoaffectives. (Simard, 2010). Quant à la lecture loisir, nous pouvons nous intéresser à l'étymologie du terme "loisir". En effet, en grec *sholè* (σχολή) signifie "temps libre", mais c'est également la racine du terme "école", à savoir *schola* (Gaffiot). Par conséquent, cette lecture loisir est ici associée à une lecture personnelle, qui malgré son étymologie, ne s'inscrit pas dans un cadre scolaire, mais plutôt dans une pratique libre et autonome. Cependant, bien que la lecture ne soit pas l'activité favorite des jeunes, celle-ci n'est pas rejetée et de nouvelles formes de lecture apparaissent (Mauger, Poliak, Pudal, 1995).

De plus, en 2018, 92 % des jeunes de douze à dix-sept ans avaient un smartphone. Il s'agit donc d'une génération qui est constamment connectée, notamment à travers l'usage des réseaux sociaux. Les jeunes, autrement appelés "digital natives" (Prensky, 2001) utilisent des outils numériques à des fins culturelles, relationnelles, informationnelles etc, ce qui implique qu'ils auraient développé et maîtrisé des compétences numériques. Cependant, il faut rappeler que des études récentes ont montré que la notion de "digital natives" était un mythe, car tous les jeunes ne sont pas égaux dans leur accès aux outils numériques, ainsi qu'à

leurs maîtrises (Cordier, 2015). Mais il est indéniable que les jeunes évoluent dans un contexte plus informatisé et numérique que la génération de leurs parents. Par conséquent, le quotidien des individus change et il en va de même pour les modes de lecture, qui vont également subir des modifications. En effet, l'offre des supports de lecture s'est diversifiée dans le temps : d'abord exclusivement tournée vers les livres, elle s'oriente désormais vers des supports de lecture plus petits et plus facilement manipulables tels que les tablettes, smartphones et liseuses, ainsi que vers de nouveaux formats de lecture, comme les ebooks ou encore les webtoons. Claude Poissenot, suite à l'enquête menée par le Centre National du Livre (CNL) en 2022 explique alors à propos des jeunes et de ces nouveaux modes de lecture : *“Ils s'approprient la lecture du point de vue de leur propre expérience, ils la redéfinissent et redéfinissent ainsi la culture de l'écrit elle-même”*.

Ce thème revêt donc une importance capitale pour le professeur documentaliste puisque celui-ci doit prendre en compte les pratiques de lecture des élèves ainsi que les mutations induites par le numérique afin de mener des actions de promotion de la lecture efficace et pertinente.

Par conséquent, comment le professeur documentaliste peut-il promouvoir la lecture loisir auprès de jeunes issus de l'éducation prioritaire ?

Notre étude se compose en quatre parties : inscrite dans le cadre théorique, une première partie est dédiée à la relation entre les jeunes et la lecture puis une deuxième partie est consacrée aux compétences du professeur documentaliste et au rôle du CDI. Une troisième partie, inscrite dans un cadre méthodologique, présente la structure d'accueil, les actions menées par le professeur documentaliste, ainsi que la méthodologie de recherche aboutissant sur une présentation de résultats, ouvrant sur une quatrième partie dédiée à la discussion de ces résultats, pour terminer sur une conclusion.

Cadre théorique

1. Les jeunes et la lecture

Pour commencer, il est question dans cette partie d'analyser les travaux portant sur les jeunes et la lecture, notamment leur statut de lecteur, les dimensions de la lecture (identitaire, sociable et culturelle) ainsi que les enjeux de la promotion de la lecture en éducation prioritaire.

1.1. Le statut de lecteur des élèves

1.1.1. Les jeunes lisent-ils toujours ?

Même si nous entendons beaucoup dire que les jeunes ne lisent plus, un constat général a émergé suite à une étude publiée en 2022 et menée par le CNL sur mille cinq cents jeunes : les jeunes (7-25 ans) sont encore nombreux à lire, 76 % dans le cadre de l'école (et du travail) et 81 % par pur plaisir. Cependant, il est à noter qu'il y a bien un décrochage qui s'opère à l'adolescence, auprès de la lecture loisir, passant ainsi de 93 % à 81 % pour les filles et de 89 % à 68 % pour les garçons. Les gros lecteurs sont le plus souvent, comme nous pouvons le remarquer, des lectrices. Ce constat émerge de plusieurs observations dont l'une est le rôle que joue les parents dans la pratique de la lecture de leurs enfants. En effet, 44 % des recommandations proviennent du cercle familial, dont 35 % des parents. Aussi, lorsqu'ils étaient petits, 86 % des jeunes assurent que leurs parents leur lisaient des livres (CNL, 2022). Parmi les gros lecteurs adultes, deux tiers déclarent qu'ils étaient lecteurs réguliers quand ils avaient entre huit et douze ans (Michaudon, 2001). De plus, le fait d'avoir au moins un parent lecteur régulier augmente la probabilité de le devenir soi-même. Par conséquent, c'est durant l'enfance qu'un lien familial se construit avec la lecture (Poissenot, 2019). Cependant, la prescription familiale va peu à peu baisser avec l'âge et les jeunes vont se tourner vers des recommandations de lectures via Internet, avec les influenceurs et les réseaux sociaux (CNL, 2023). Aussi, dès la petite enfance, la lecture représente un élément important dans la

construction du profil de lecteur. Ce moment permet d’instaurer une triangulation entre le livre, l’enfant et l’adulte. Il s’agit d’un moment qui se concentre sur la matérialité et sur la façon dont le livre va être appréhendé par l’enfant. Par conséquent, ce moment se caractérise par un lien intime assez fort : l’enfant peut participer à la lecture avec l’adulte tout en mettant en place les codes de la lecture. Le livre participe ainsi à la structuration du temps, à la structuration orthogonale et à l’appréhension de la lecture par l’enfant (Frier, 2016).

L’école a également son rôle à jouer. Nous observons une décroissance de la diversité des livres lus et du temps consacré à la lecture au collège et au lycée. Cette baisse se manifeste surtout au collège, en classes de sixième et de cinquième (Poissenot, 2019). Aussi, *“plus de 9 enfants sur 10 reçoivent des incitations pour lire quand ils sont au CP”* (Octobre, 2004). Cette proportion reste quasiment stable jusqu’à la fin du primaire mais baisse à partir de la fin du collège tout en restant élevée car elle atteint encore 80 % en troisième. En effet, le repli des pratiques de lecture plaisir est provoqué, en partie, par la fréquentation de l’école. Plus de 45 % des élèves de CM2 déclarent avoir lu au moins cinq livres par plaisir depuis la rentrée, contre 12 % en troisièmes, ce qui témoigne d’un net recul. De même, la fin du primaire et la fin du collège témoignent également d’un repli des pratiques de lecture (Octobre, 2004). Cette diminution est également due d’une part à la grosse charge de travail des élèves et d’autre part, à la place croissante des autres médias et du temps de sociabilisation entre pairs. Les manuels scolaires ont également un rôle dans cette diminution de la lecture : les élèves doivent porter ces derniers qui sont parfois en assez grand nombre dans le sac et qui représentent une grande charge à porter. Les élèves vont alors lier cette charge des manuels aux autres livres ; ils transfèrent la charge physique en charge psychique (Octobre, 2014). Le niveau scolaire des jeunes va également avoir un impact sur leur rapport avec la lecture. Cependant, il faut relever l’existence d’une part non négligeable d’élèves en situation de dissonance *“un quart des élèves en grande difficulté sont des forts lecteurs”* (Octobre, 2004).

Les jeunes vont rejeter toutes pratiques qu'ils jugent trop enfantine, comme le livre et la bande dessinée, qui leur apparaît peu valorisante. Les contes et les séries ainsi que les "livres qui font peur" et "les livres dont vous êtes le héros" ou les livres à thème connaissent également un désintérêt. A l'inverse, à la fin du collège, les livres de science-fiction, les policiers et les livres d'aventures intéressent de plus en plus les jeunes. En quittant l'enfance, les centres d'intérêt se recomposent vers des thématiques considérées comme adultes (Poissenot, 2019).

De plus, au terme d'une enquête menée de la Troisième à la Terminale, des chercheurs ont pu constater qu'à la sortie du lycée, un élève sur deux ne lisait quasiment pas ou plus de livre à titre personnel (Baudelot, Cartier, Détrez, 1999). La lecture de livre semble quitter la partie personnelle des jeunes alors qu'ils sont en pleine période de construction de leur identité. L'enquête menée par *L'enfance des loisirs* mesure une baisse sensible de la lecture de livres et enregistre une érosion sensible de la lecture de bande dessinée ainsi que celle des journaux ou magazines (Octobre, Détrez, 2010). La lecture se voit alors être remplacée par la radio et l'ordinateur à la fin du collège (Merkley, 2017).

Ainsi, de nouvelles pratiques de lecture émergent chez les jeunes. En effet, les jeunes utilisent des supports numériques tels que le smartphone, les tablettes et les liseuses. 40 % des jeunes ont déjà lu un livre numérique, majoritairement sur smartphone. De plus, près de six jeunes sur dix ont déjà écouté un livre audio ou un podcast. Le livre audio rencontre notamment un grand succès auprès des primaires et des collégiens. Par conséquent, les jeunes lisent toujours, malgré une chute observée à l'adolescence et se tournent vers des formats numériques (CNL, 2022).

1.1.2. Les postures du lecteur : entre apprenti et expert

Il est possible d'effectuer une distinction entre trois postures qui se superposent et qui interfèrent ensemble. Pour commencer, la première figure est celle du lecteur comme liseur. Il

s'agit d'une personne physique qui maintient le contact avec le monde extérieur. Le lecteur est donc "physique". Par la suite, la deuxième figure est celle du lecteur comme "lu" : cela renvoie à l'inconscient du lecteur qui, influencé par le texte, laisse place à des émotions. Par conséquent, la personnalité du lecteur est révélée par le texte. Le lecteur est donc complètement absorbé par son imagination. Il s'agit ici du lecteur "émotionnel". Enfin, la dernière posture est celle du lectant : cela fait appel aux compétences intellectuelles du lecteur, qui doit prendre du recul afin d'interpréter le texte lu. Ainsi, une forme de distanciation est mise en place. Il s'agit cette fois-ci du lecteur "critique". Par conséquent, lors de la lecture d'un texte, ces trois postures interagissent ensemble : le liseur et le lu permettent au lecteur, une personne physique, de se plonger totalement dans le récit par le biais de l'imagination, ce qui va lui permettre de ressentir différentes émotions. Cependant, le lectant permet toujours la mise à distance du lecteur et du récit. Il y a alors un jeu de va-et-vient entre ces différentes postures (Picard, 1986).

Il est également possible de distinguer cinq postures de lecture : le texte tâche, action, signe, tremplin et objet. Lorsque le texte est perçu comme une tâche, le lecteur ne s'implique pas dans l'activité et lie la lecture à une obligation scolaire sans y mettre de sens. Avec le texte perçu comme action, le lecteur utilise ses repères moraux pour comprendre et expliquer les actions des personnages. Il ne s'implique pas personnellement dans l'interprétation du texte. Lorsque le texte est perçu comme un signe, le lecteur s'investit peu et recherche les symboles dans le texte pour en extraire une morale. Avec le texte tremplin, le lecteur utilise le texte comme point de départ d'une réflexion personnelle. Le texte devient prétexte et l'expression du lecteur est prépondérante. Enfin, lorsque le texte est perçu comme un objet, le lecteur adopte une posture experte et analyse la forme et le fond du texte lu pour interpréter les effets voulus par l'auteur. Il a alors pu être observé que les bons lecteurs pouvaient conjuguer différentes postures contrairement aux lecteurs en difficulté (Bucheton, 1999).

1.1.3. Les nouvelles tendances de lecture

De nouvelles tendances de lecture prennent de plus en plus d'ampleur. En effet, les jeunes sont le plus souvent associés au numérique. Ainsi, les pratiques des jeunes suivent les transformations des technologies numériques (Octobre, 2015). Le numérique va avoir des conséquences sur les pratiques culturelles des jeunes. En effet, les pratiques culturelles vont avoir un impact sur les pratiques de lecture, qui se voient être transformées par le succès du manga, des webtoons et des manhwas. D'autres plateformes de "roman-feuilleton" existent comme Wattpad, Kindle Vella, Delitoon ou Rocambole, qui peuvent être assimilées à la plateforme de vidéo Netflix, car ces dernières proposent de découvrir un nouveau chapitre chaque semaine. Ces plateformes sont adaptées à la lecture sur smartphone, avec une lecture non plus horizontale mais verticale, qui intègre du son et donne la possibilité d'interagir avec d'autres lecteurs. Ce nouveau mode de lecture séduit les jeunes lecteurs et attire de nouveaux lecteurs, plutôt familiarisés avec les technologies numériques. De plus, le format est plutôt court et organisé sous forme d'épisodes, ce qui permet de faciliter la lecture dans les transports en commun et plus globalement, à n'importe quel moment de la journée (Claes, 2021).

Les réseaux sociaux ont également leur rôle à jouer. En effet, la littérature devient une thématique importante et qui remporte des vues sur les réseaux sociaux. Les livres sont alors exploités sous forme de capsules vidéo via YouTube avec le phénomène "Booktube" ou Tiktok avec "BookTok", ou par des posts photographiques sur Instagram : les livres sont mis en scène et les photographies respectent une certaine esthétique. D'ailleurs, TikTok s'est peu à peu imposé comme un prescripteur de lecture très puissant auprès des jeunes et ce, notamment après la crise du Covid. En effet, l'un des arguments avancés par les auteurs interrogés est l'émotion que permet de véhiculer ce réseau social, avec un impact direct sur l'internaute. De plus, les Tiktokeurs s'appuient sur des "trends" afin de présenter le livre et

leur ressentis, sous la forme d'une bande d'annonce, avec du son, des images, des filtres, des montages etc. Pour l'instant, ce phénomène concerne avant tout le genre "young adult". Ainsi, ces réseaux sociaux vont permettre la création de communautés (Houot, 2022). C'est l'occasion pour ces influenceurs, pour en citer quelques un "nous_les_lecteurs", "chloexbook", "bookofdreamely", "Audrey-Le souffle des Mots", de présenter leur "pile à lire", leurs lectures du mois, leurs coups de cœur ou encore ce qu'ils n'ont pas aimé. La lecture devient alors interactive puisque les utilisateurs peuvent échanger facilement entre eux et permet de toucher un public plus large.

1.2. Les enjeux de la lecture pour les jeunes

1.2.1. Des enjeux identitaires

La notion de pratique de lecture fait émerger la notion d'enjeu identitaire, notamment par le biais de la notion de genre. En effet, l'appropriation de la lecture se fait différemment selon les sexes. Suite à une enquête menée en 2007 auprès de jeunes issus de collèges et lycées publics de Rennes, soit neuf cent cinquante-six élèves, la lecture apparaît plutôt comme une pratique féminine : 40 % des filles de sixième et 27 % en troisième déclarent aimer "beaucoup" lire contre respectivement 25 % puis 10 % chez les garçons. Les filles lisent plus que les garçons et préfèrent le roman alors que les garçons préfèrent plutôt la bande dessinée. De plus, les revues et magazines sont lus par les deux sexes, alors que l'intérêt pour la bande dessinée s'affaiblit, surtout chez les filles. Les pratiques de lecture permettent alors aux jeunes une affirmation et une construction de leur identité sexuelle (Périer, 2007). Aussi, le déni de lecture pour les garçons va être perçu comme une marque de revendication d'identité, qui va marquer une opposition au féminin et à la scolarité, qui est associée au roman. Être un lecteur masculin avec lecture d'émotions va être vu par certains comme une forme de dévirilisation (Périer, 2004). Il y a également le stéréotype du lecteur, un intello bon en français ou un élève solitaire, se réfugiant dans un monde imaginaire. Par

conséquent, le risque pour un lecteur adolescent masculin est la stigmatisation du lecteur ainsi qu'un décrochage de la lecture.

Aussi, il existe une rupture assez nette entre ce que les professeurs du collège et du lycée considèrent comme des "romans". Au collège, il y a un intérêt marqué pour "l'illusion référentielle", c'est-à-dire, axé sur la projection dans l'histoire et la lecture émotionnelle. Cependant, au lycée, le modèle change : la lecture est beaucoup plus cultivée, c'est-à-dire que l'intérêt se tourne vers un aspect plus théorique et technique (mouvements littéraires, lectures analytiques, aspects stylistiques et esthétiques du texte). Les bons lecteurs vont accrocher à ce nouveau modèle contrairement aux faibles lecteurs. Les élèves de collèges peuvent alors ressentir que leurs lectures ne sont pas légitimes au lycée. D'autres causes de décrochage apparaissent. En effet, pour lire, il faut se tenir tranquille. Cependant, l'adolescent est face à des pulsions : il préfère vivre les choses plutôt que de les lire. De plus, la lecture peut parfois nous confronter à des nouvelles choses auxquelles nous ne voulons pas penser. Elle peut nous faire revivre certains traumatismes. Enfin, la lecture peut parfois être en discordance avec notre milieu d'origine et constitue alors un écart entre le monde possible et le monde réel. La lecture revêt alors plusieurs aspects. D'abord, la lecture "écran" : dans ce cas, la lecture est perçue comme un refuge afin de se protéger et d'évacuer des affects violents (lecture de récits d'horreurs, histoires vécues les plus extrêmes possibles). Enfin, la lecture peut être caractérisée de lecture "miroir" : dans cette perspective, il s'agit d'un processus complémentaire dans lequel le livre offre au lecteur un moyen de mise à distance des pensées, des souvenirs, tout en travaillant psychiquement. La lecture permet de mettre des mots sur des actes vécus (Poslaniec, 2005). Jean-Marc Talpin, professeur de psychologie, déclare "*la lecture permet de symboliser l'étranger qui est en soi*" (Lecture Jeune, 2007).

La lecture permet la construction de l'identité et une représentation de soi à travers une "stratégie relationnelle" (Cardon, 2009), c'est-à-dire qu'il existe une double dynamique

héritée d'un processus de "subjectivation" en tant que "capacité à faire" et d'un processus de "simulation" qui permet de construire une image de soi en fonction des attentes sociales du lieu social-numérique dans lequel le lecteur se trouve. Ainsi, la thématique de lecture contraint les jeunes à construire ce qui relève plus de la "simulation", comme le décrit Cardon. Aussi, l'école contraint les jeunes à prendre une position vis-à-vis de la lecture et par conséquent sur leur identité adolescente. Cependant, les jeunes ne se revendiquent pas lecteurs auprès des pairs. De plus, il existe des exercices comme le carnet de lecteur ou le portrait de lecteur qui permettent aux jeunes de réfléchir sur leur identité de lecteur. Ce processus de simulation est alors plus fort car la lecture de ces jeunes est fortement liée à l'institution scolaire. La lecture leur apparaît comme nécessaire et construite sur le passage à la fois initiatique et transitoire qui modifie leur façon d'appréhender la lecture, passant alors d'une simulation à une forme de subjectivité (Périer, 2007).

1.2.2. La sociabilisation des pratiques de lecture

La lecture a un rôle capital dans la socialisation des individus. Les habitudes de lecture sont d'abord dues au cercle familial comme nous avons pu le voir précédemment, puis des pairs, voire au hasard, par le biais de la publicité ou d'une promotion, ou par des conseils de professeurs. Au collège, les prescriptions de lecture sont faites par pairs (Périer, 2007). En effet, les filles ont une plus forte socialisation de leurs pratiques et goût de lecture, ce qui donne lieu à des conversations et des relations plus intimes, permettant de parler de ce qu'elles aiment lire. Ceux qui déclarent aimer beaucoup ou assez lire relèvent des conseils des pairs. De plus, les jeunes ont tendance à emprunter plus facilement des livres qui se trouvent sur les chariots ou les étagères "retour" plutôt que d'oser s'aventurer directement dans les rayons. Effectivement, le fait de voir que d'autres personnes de leur âge ont lu et potentiellement aimé le livre retourné peut ainsi favoriser la lecture et l'emprunt (Hedjerassi, 2004). L'échange entre pairs sur les livres et la lecture sont souvent indissociables. Cette

notion de construction sociale est observable dans les littératures de l'imaginaire et des mangas, qui vont même jusqu'à aboutir à la construction de communautés, dans lesquelles les jeunes échangent et discutent autour de leur passion commune. Ces manifestations sont le lieu de production de référence qui parviennent à tenir le groupe ensemble mais aussi à tenir à distance ce qui ne prennent pas part (Poissenot, 2019).

La presse magazine a également son rôle à jouer, même si sa présence s'est affaiblie, causée par la montée des ressources en ligne. Ainsi, les journaux permettent de suivre l'actualité, de parler de ses centres d'intérêt, de lancer des conversations. Les magazines pour jeunes filles permettent des interactions par le biais de conseils esthétiques ou sentimentaux, qui font l'objet de discussions et témoignages. L'imprimé fournit un support matériel mais la généralisation des smartphones et d'Internet conduit à des pratiques similaires sur écran (Renard, 2011).

Aussi, il est possible d'observer qu'en seconde, le choix au hasard prime : cela marque une autonomie du lecteur adolescent ainsi qu'un affranchissement des jugements des pairs et des regards des autres. Ces jeunes vont alors favoriser des thèmes préoccupants et forts comme la sexualité, la toxicomanie, la déviance, les conflits etc, de même que des genres littéraires comme la science-fiction, l'horreur et l'épouvante, dont ces derniers sont très appréciés des garçons. Ces niches de lecture permettent l'aménagement d'un espace personnel, sans avoir à souffrir ou à être confronté à un jugement (Périer, 2007)

Aussi, des niches de lecture vont apparaître en ce qui concerne les genres littéraires. C'est le cas notamment en ce qui concerne les mangas et les littératures de l'imaginaire qui ont leur propre auteur, public, librairie, événement etc. Ces deux genres ont également en commun le fait de s'inscrire dans une culture transmédia qui mêle livre, cinéma, jeux vidéo et télévision. Il donne aussi lieu à des rassemblements de fans dans certains lieux et revêt les costumes de leur héros ou héroïnes comme par exemple à la Japan Expo à Villepinte (Poissenot, 2019).

De plus, les lecteurs et lectrices de ce genre, y compris quand ils ne sont pas forcément investis, “*perçoivent l'existence de cette communauté diffuse d'intérêt et de pratique*”. Il peut s'agir de salon, festival ou de convention, qui permettent aux lecteurs de se retrouver entre fans et ainsi de sortir de la situation habituelle de porteur de goût minoritaire (Hommel, 2017). Les lecteurs vont alors se rencontrer, échanger et organiser des activités de groupe. Un lien particulier et social est alors construit entre tous ses membres. Si la rencontre physique est impossible, le numérique peut alors être une solution pour créer du lien social : les lecteurs se retrouvent et échangent leurs avis sur des sites et réseaux sociaux comme Babelio (Poissenot, 2019).

1.2.3. Une ouverture culturelle : l'exemple du webtoon

En ce qui concerne les pratiques de lecture, la bande dessinée est le genre préféré des jeunes français (7-19 ans). Ainsi, 55 % déclarent lire des bandes dessinées et pour 40 % des mangas. Ces livres ont la particularité d'être entièrement illustrés, avec une image qui prend davantage de place que le texte (CNL, 2022). Mais avec les mutations rapides qu'induit le numérique, de nouvelles formes de lecture apparaissent, issues d'autres pays (notamment asiatiques), qui séduisent de plus en plus les jeunes.

Les webtoons, bandes dessinées coréennes que l'on “scrolle” sur un écran, sont apparues cette dernière décennie et sont parvenues à se faire une place importante dans le secteur du livre, puisque certains webtoons populaires tels que *Solo Leveling* (2018) ou *True Beauty* (2018), originellement disponible au format numérique via des plateformes, ont été par la suite édités et publiés par des maisons d'éditions (France Culture, 2022).

Pour définir un webtoon, nous pouvons commencer par définir ce qu'est la bande dessinée numérique, dont le webtoon est un sous-genre : “*Le terme BD numérique reste à définir. Le plus souvent, il correspond à l'édition et la diffusion d'une bande dessinée sous forme numérisée ou dématérialisée destinée à être lue sur un écran. Il peut s'agir de créations*

originales dans un format électronique ou de simples adaptations digitales au support de lecture sur téléphones intelligents, tablettes, liseuses, écrans d'ordinateurs ou de télévision. C'est aussi une création spécifique et enrichie pour le support informatique, avec un contenu multimédia et des procédés de réalité augmentée poursuivant l'œuvre sur Internet, ce que ne permet pas un simple livre numérique” (Ratier, 2013). Par conséquent, le webtoon est à l'origine, seulement publié au format numérique par des plateformes, où illustrations, textes et musicalités sont mélangés.

Pour présenter le webtoon, il faut également définir ces caractéristiques. La première caractéristique du webtoon est son format vertical. Le webtoon se lit sur tablettes ou smartphones via différentes plateformes. La lecture ne se fait plus de manière horizontale, mais plutôt verticale, avec un mouvement du doigt sur l'écran, autrement appelé “scrolling”, qui permet de faire défiler les vignettes et faire avancer l'histoire. Par conséquent, la lecture va être linéarisée, de par le format du téléphone. En effet, aucune délimitation ne va apparaître sur l'écran du téléphone et les vignettes ne sont espacées que par des espaces blancs. Une deuxième caractéristique du webtoon est que celui-ci est sous format épisodique ; c'est-à-dire que chaque semaine est publié un épisode sur la plateforme (contrairement aux mangas qui sont découpés par chapitres). La narration n'est plus linéaire, mais morcelée et interrompue lorsque la suite de l'épisode précédent n'est pas publiée. Une autre caractéristique est la présence de couleurs ; contrairement aux mangas, le webtoon a la particularité d'être colorisé. Cela vient notamment du fait qu'à l'origine le webtoon n'a pas pour vocation d'être imprimé. Enfin, nous pouvons parler d'une approche transmédiatique, théorisée par Henry Jenkins. En effet, comme nous l'avons dit précédemment, des webtoons vont être édités par des maisons d'éditions sous forme imprimée et seront adaptés à l'écran par le biais de film ou séries, permettre la production de produits dérivés etc (Camps, 2021). Ces comics coréens sont alors accessibles via des plateformes comme Delitoon (2016),

Webtoon (2019), Toomics (2020), qui proposent des histoires de genres différents ; comédie, drama, romance, thriller, fantastique, thriller, action, tranche de vie etc.

Ici, le webtoon, création asiatique, va participer d'une ouverture culturelle de par sa forme et les thèmes qu'il aborde. En effet, en ce qui concerne la forme, le webtoon se lit verticalement, ce qui pourrait être relié aux rouleaux de prières bouddhistes, qui sont de longs parchemins verticaux (Camps, 2021). Aussi, de par les thèmes abordés, certains auteurs vont dénoncer les vices de leur société à travers le webtoon, notamment pour éviter la censure. C'est par exemple le cas avec le webtoon *True Beauty*, qui dénonce le jugement basé uniquement sur le physique (Bazar du Manga). De plus, toujours pour mettre en avant cette ouverture culturelle, le même phénomène qu'avec les mangas va se produire : les fans de webtoon vont s'intéresser voire s'appropriier les codes d'une culture étrangère, vont se rencontrer lors de grands événements comme par exemple la convention Webtoon à Los Angeles lors de la Comic Con 2019 (France Culture, 2022).

1.3. La lecture en éducation prioritaire

1.3.1. La politique d'éducation prioritaire : histoire et caractéristiques

1.3.1.1. A l'échelle nationale

Le 8 juillet 2013 est adoptée la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui a pour ambition de définir les objectifs de la refondation en terme de connaissances, de compétences et de culture, de réduire les inégalités sociales et territoriales, ainsi que le nombre de sorties du système scolaire sans qualification. Par conséquent, cette loi va avoir un impact sur l'éducation prioritaire et permettre de la repenser. En effet, le site Canopé révèle que l'écart dans la maîtrise des compétences de français en classe de troisième entre les élèves scolarisés hors de l'éducation prioritaire et ceux en établissements ECLAIR (Écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) était de 35% en 2013 (note d'information du 7 mai 2013). De plus, les réussites

des réseaux avaient des difficultés à s'étendre et la carte des réseaux d'éducation prioritaire était devenue trop complexe et injuste.

Par conséquent, le 5 juin 2014, le ministre de l'Éducation nationale Benoît Hamon édite un Bulletin Officiel consacré à la refondation de l'école prioritaire. Il explique ainsi que le taux d'élèves en retard en fin de cycle 3 est de 20,4 % dans les collèges ECLAIR, de 17,2 % dans les collèges Réseaux de Réussite Scolaire (RRS). Cependant, dans les collèges hors éducation prioritaire, ce taux est de 11,2 %. Selon lui, *“le déterminisme social, c'est-à-dire la relation entre le niveau socio-économique des familles et la performance scolaire des élèves, n'a jamais été aussi fort en France et est le plus élevé des pays de l'OCDE. La France est devenue le pays où le milieu social influe le plus sur le niveau scolaire”*. Cette refondation de l'école prioritaire doit permettre aux élèves d'évoluer dans un milieu favorisant l'égalité quant à l'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire et de lutter contre les inégalités liées aux origines sociales. L'éducation prioritaire se distingue en deux niveaux : un premier niveau intitulé “REP” (Réseau d'Éducation Prioritaire), regroupant les écoles et les collèges présentant de grandes difficultés sociales. Le deuxième niveau intitulé “REP+” concerne des secteurs isolés ou des quartiers avec de plus grandes concentrations de difficultés sur le territoire. Par conséquent, les Réseaux d'Éducation Prioritaire ont été créés pour mieux prendre en charge les retards scolaires, dont l'acquisition de la lecture, liés au contexte familial des enfants.

Les critères d'identification des établissements relevant de l'éducation prioritaire ont évolué avec le temps. Actuellement, l'identification passe par l'indice social créé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Il est calculé sur la base de 4 paramètres de difficultés sociales, qui ont un grand impact sur la réussite scolaire : le taux de catégories socioprofessionnelles (CSP) défavorisées, le taux de boursiers, le taux

d'élèves résidant en quartiers prioritaire politique de la ville et le taux d'élèves en retard à l'entrée en Sixième.

En 2014 est ainsi initiée une démarche de refondation de l'école prioritaire, permettant d'identifier trois axes majeurs de travail, déclinés en six priorités dans le référentiel pour l'éducation prioritaire publié en janvier 2014. Le premier axe majeur est de "Mettre les apprentissages des élèves au cœur de l'éducation prioritaire". Pour ce faire, l'Education nationale énonce 3 priorités, dont la première est de "*Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun*". Par conséquent, les compétences de lecture, d'écriture et de communication des élèves, vont être développées dans toutes les disciplines. Ce travail se co-construit sur l'appui de personnes ressources du réseau et ce dès l'école maternelle, ainsi qu'en classe de CP et au collège. De plus, les enseignants doivent travailler les compétences et connaissances donnant lieu à des inégalités, notamment les mathématiques. Ils doivent également "*explicitier les démarches d'apprentissage pour que les élèves comprennent le sens des enseignements*". Ainsi, les objectifs sont énoncés et permettent un enseignement progressif et continu, par le biais de co-animation. Enfin, les enseignants doivent "*mettre en œuvre des stratégies éprouvées dans les enseignements*", comme par exemple faire usage du numérique pour faire de la différenciation, faire des groupes hétérogènes pour pallier les inégalités etc. La deuxième priorité est de "*Conforter une école bienveillante et exigeante*". Ainsi, les enseignants et les classes participent à des projets pédagogiques et éducatifs, notamment pour veiller au bon climat scolaire et à la lutte contre le décrochage et à l'absentéisme. Aussi, l'évaluation des élèves s'avère être nécessaire, puisqu'elle permet de repérer les élèves en difficulté, comme avec le test fluence en sixième et de les aider pour répondre à leurs besoins. Ainsi, un suivi des élèves est mis en place, par exemple sous la forme d'un tutorat. La troisième priorité est de "*Mettre en place une école qui coopère*

utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire”. En ce qui concerne la coopération avec les parents, cela va passer par des journées “portes ouvertes” ou des rencontres, de la communication individuelle ou encore des formations pour les parents sur les différentes instances. En ce qui concerne les partenaires, les établissements travaillent en collaboration avec des associations péri-éducatives, ainsi qu’avec des services sociaux, les collectivités etc.

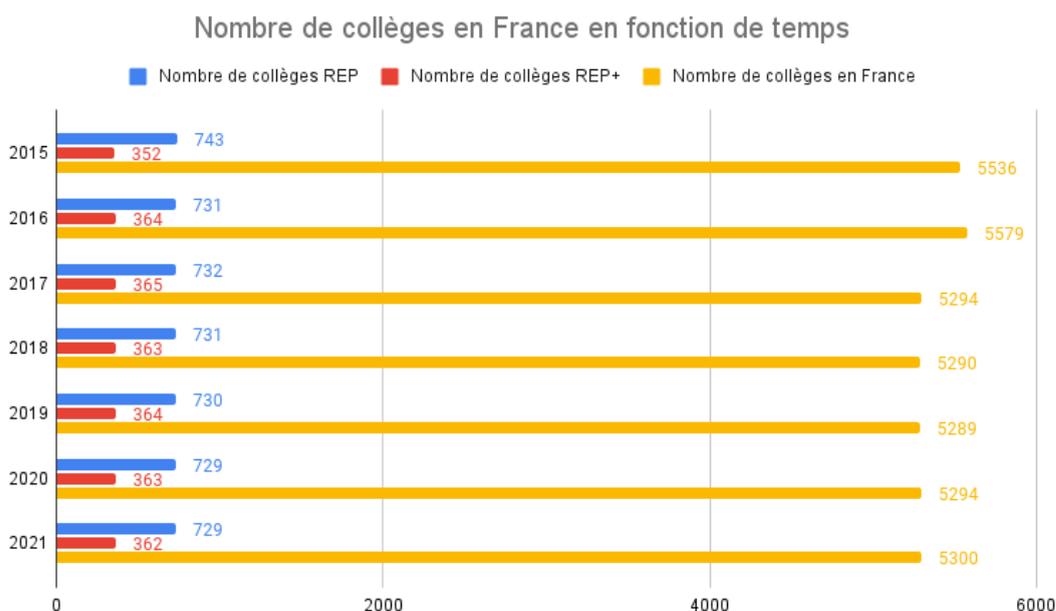
Le deuxième axe majeur intitulé *“Accompagner, reconnaître et former les personnels”* énumère deux priorités, la première étant de *“favoriser le travail collectif de l’équipe éducative”*, c’est-à-dire de développer un esprit de confiance, avec des objectifs pédagogiques déterminés, un suivi des élèves identifiés, à partir d’instances, comme par exemple le conseil école-collège. La deuxième priorité est d’ *“accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels”*. Ainsi, un accueil spécifique est mis en place pour les personnels nouveaux arrivants, ainsi que des entretiens pour tous les nouveaux enseignants souhaitant intégrer le réseau. Le réseau bénéficie ainsi d’un accès à la formation continue, via des ressources mises à disposition ainsi que des formations, permettant de répondre aux besoins des enseignants. Enfin, ils bénéficient d’un accompagnement, via un chercheur ou formateur pour le projet réseau, par des visites d’inspection à valeur de conseil et pour les enseignants en difficultés, ils bénéficient d’un accompagnement personnalisé.

Le troisième et dernier axe majeur est le pilotage de l’éducation prioritaire et met en avant la volonté de *“renforcer le pilotage et l’animation des réseaux”*. Ce pilotage prend appui sur les chefs d’établissement, les Inspecteurs de l’Education Nationale (IEN) et Inspecteur d’académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR). Il permet de développer à la fois les liens collège-lycée et sa mission d’inclusion lorsqu’une segpa est intégrée au réseau. Ce pilotage s’appuie sur une auto-évaluation, permettant de réorienter les actions

pédagogiques et de répondre aux besoins. Enfin, la valorisation du travail et la communication sont mises en avant, cela passant par des actions internes ou la presse locale.

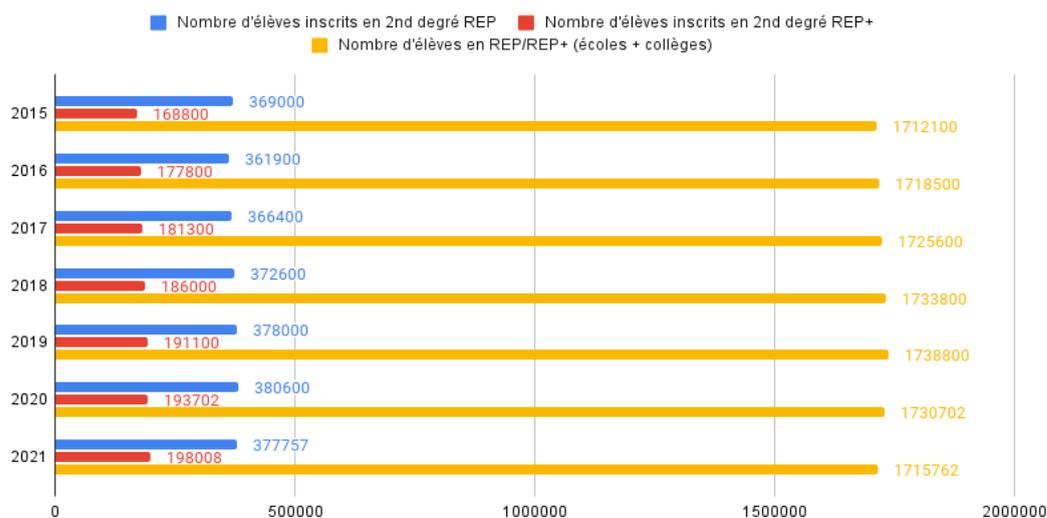
Il est possible de faire un état des lieux chiffré sur l'éducation prioritaire à partir de 2015, lorsque la réforme en REP a été instaurée, jusqu'à 2021, à partir des dossiers émis par la DEPP.

Pour commencer, le nombre de collèges en France (publics, privés hors et sous contrat) a légèrement baissé, passant de 5536 à 5300 collèges. Le nombre de collèges REP a également baissé, passant de 743 en 2015 à 729 en 2021. Quant aux collèges REP+, leur nombre a d'abord augmenté, passant de 352 collèges en 2015, à 365 collèges en 2017, puis leur nombre a légèrement diminué, atteignant 362 collèges en 2021.



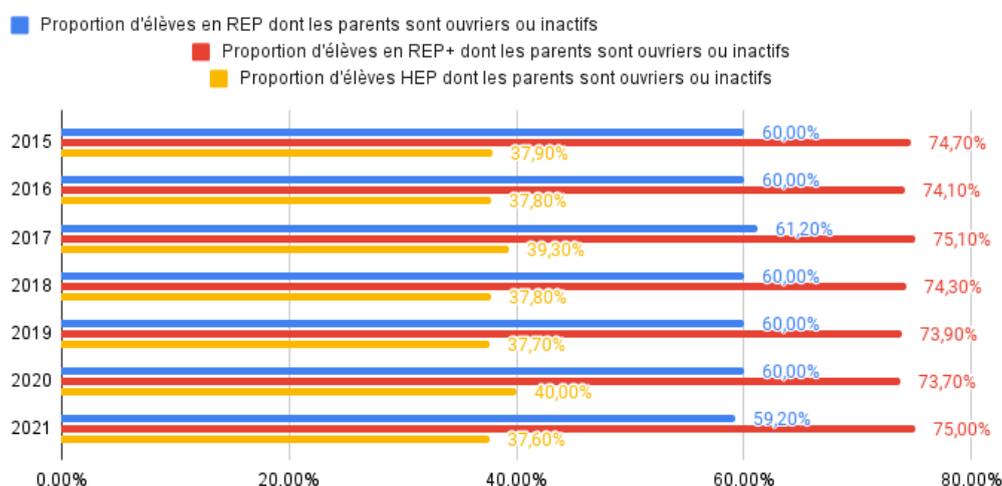
De plus, le nombre d'élèves inscrits en REP et REP+ (écoles et collèges) était de 1712100 en 2015, puis a augmenté pour atteindre 1738800 inscrits en 2019, puis a diminué et atteint 1715762 inscrits en 2021. Dans le second degré en REP+, le nombre de collégiens inscrits était de 168800 en 2015 et a fortement augmenté, pour atteindre 198008 inscrits en 2021. Pour ce qui concerne le second degré en REP, le nombre de collégiens inscrits est passé de 369000 en 2015 à 377757 en 2021.

Nombre d'élèves inscrits en écoles ou collèges REP/REP+ en fonction du temps

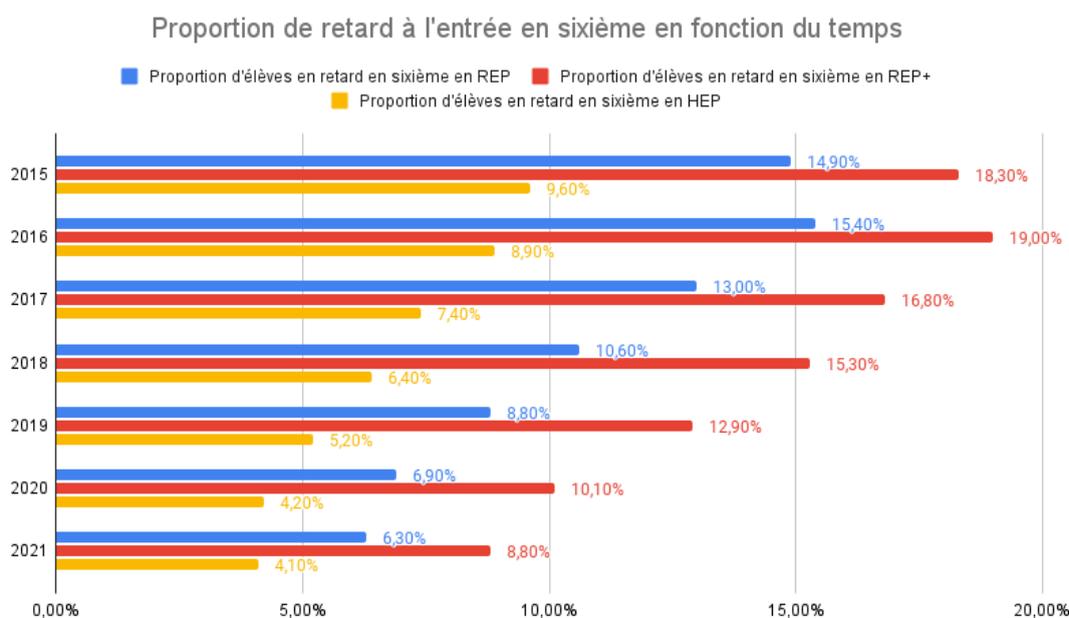


Nous pouvons aussi nous intéresser au milieu de vie de ces élèves. Il apparaît que ces collégiens proviennent plutôt de milieux défavorisés. En effet, la proportion de parents ouvriers ou inactifs avoisine les 40% entre 2015 et 2021. En ce qui concerne les élèves inscrits dans des collèges REP, la proportion de parents ouvriers ou inactifs est autour de 60% entre 2015 et 2021 et de 74% voire 75% entre 2015 et 2021 pour les élèves inscrits dans des collèges REP+. Nous pouvons donc remarquer que la proportion d'élèves issus de milieux défavorisés est plus présente dans les collèges d'éducation prioritaire et notamment les REP+.

Proportion de collégiens dont les parents sont ouvriers ou inactifs en fonction du temps

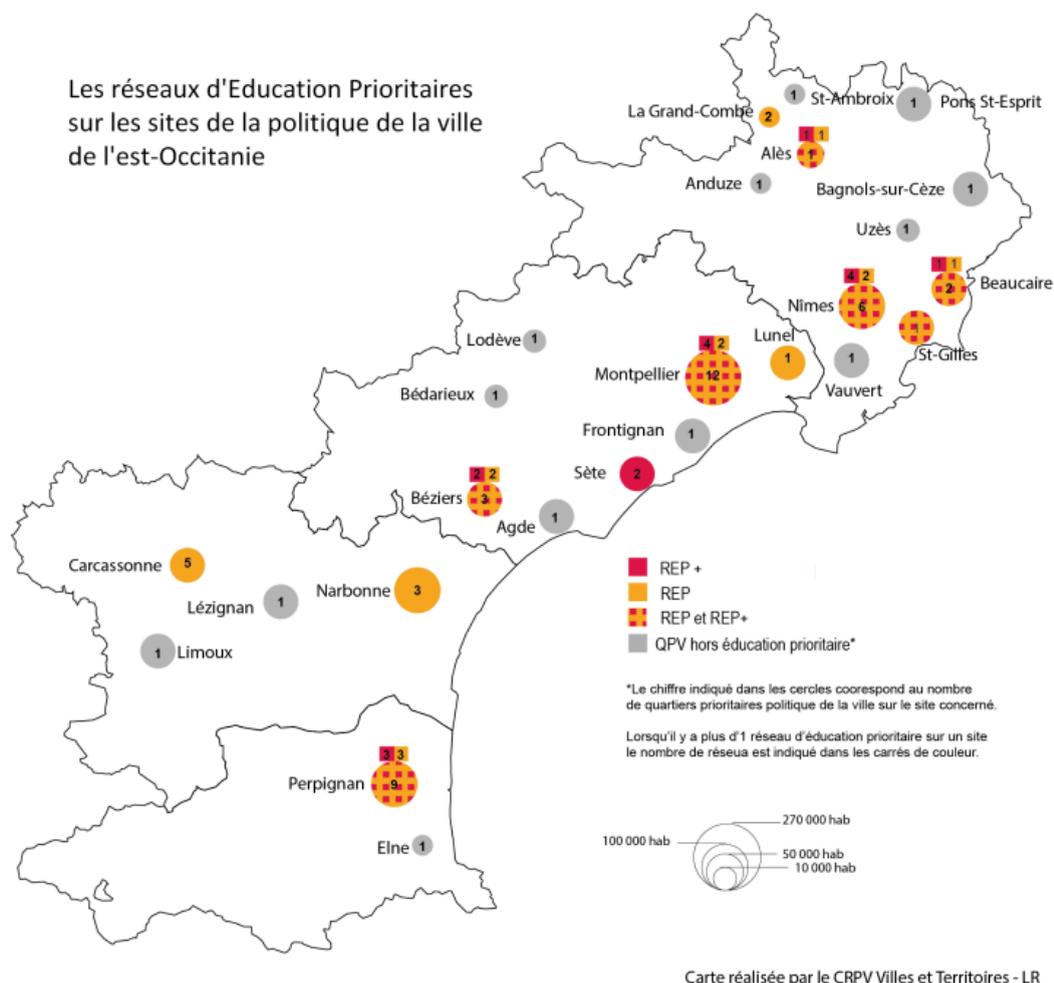


Aussi, la proportion d'élèves entrant en classe de sixième et ayant du retard est plus importante dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire. En effet, la proportion d'élèves de sixième en retard en HEP est passée de 9,60% à 4,10% en 2021. Pour la proportion d'élèves en retard en sixième pour les collèges REP, ce chiffre est passé de 14,90% en 2015 à 6,30% en 2021. Pour la proportion d'élèves en retard en sixième pour les collèges REP+, ce chiffre est passé de 18,30% en 2015 à 8,80% en 2021. Même si cette part est plus importante en collège relevant de l'éducation prioritaire, nous pouvons remarquer que la proportion de retard a diminué de plus de la moitié.



Par conséquent, nous pouvons observer grâce à ces études qu'il existe un besoin et une demande réel de scolarisation en éducation prioritaire, avec une augmentation du nombre d'élèves en éducation prioritaire, évoluant dans des milieux peu favorisés voire défavorisés, malgré une légère baisse du nombre de collèges REP et REP+ et une diminution du taux de retard à l'entrée en sixième entre Hors Education Prioritaire (HEP) et Education Prioritaire (EP).

1.3.1.2. A l'échelle académique



L'académie de Montpellier (Occitanie de l'est) est composée de 32 collèges dits "tête de réseau" et 200 écoles y sont rattachées, réparties dans quatre départements que sont l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées Orientales. La carte de l'éducation prioritaire est donc répartie de la manière suivante : 16 Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) comprenant 83 écoles et 16 Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcés (REP+) présentant de grandes difficultés sociales et scolaires, comprenant 117 écoles. La politique de l'éducation prioritaire dans l'académie, soutenue par 12 formateurs académique éducation prioritaire, a pour but de corriger les inégalités sociales sur les résultats scolaires en mettant en place des pédagogies adaptées, en prenant appui sur le référentiel sorti en 2014 et l'accompagnement des enseignants (plan accompagnement réseaux) et des enfants (livrets d'accueil). Aussi, 13 des quartiers politique de la ville ne sont pas placés en zone d'éducation prioritaire. Cependant,

une école relevant de l'éducation prioritaire n'est pas située dans un quartier politique de la ville (Rapport Villes et territoires Occitanie, 2020).

Pour rappel, l'éducation prioritaire dispose de moyens supplémentaires : la pondération des temps d'enseignement en REP+ pour renforcer les temps de concertation et de formation, la mise en place du dispositif "Devoirs faits" pour les élèves volontaires de la 6e à la 3e, un accompagnement éducatif pour des activités culturelles, sportives ou linguistiques, du personnel infirmier et social en plus, une pondération des obligations de service des enseignants en collèges situés en REP+ et libération de 18 demi-journées remplacées, la présence de formateurs ayant bénéficié d'une formation nationale aux côtés des équipes des REP+ (Rapport Villes et Territoires d'Occitanie, 2020).

L'académie a alors mis en place plusieurs dispositifs à destination des collèges, en faveur de la réussite de l'enfant, reposant sur 9 axes stratégiques : favoriser l'accompagnement et la stabilité des équipes, développer la sensibilité et l'ouverture sur le monde, favoriser la persévérance scolaire, favoriser l'articulation des temps scolaires et hors temps scolaires, favoriser l'articulation et la stabilité des équipes, favoriser la coordination et la coopération des acteurs, favoriser les apprentissages, favoriser un contexte d'apprentissage serein, favoriser l'ambition scolaire et favoriser la coopération avec les familles. Ainsi les dispositifs, comme "Devoirs faits", l'accompagnement éducatif, le portail "Mon stage de troisième", le dispositif "école ouverte", les cordées de la réussite, pour en citer quelques un, permettent de développer les compétences scolaires, culturelles, sportives, citoyennes et linguistiques des élèves en vue de développer l'égalité des chances pour tous.

Les villes sont également impliquées dans les politiques éducatives. En effet, le Programme de Réussite Éducative (PRE) remonte au plan de cohésion sociale contenu dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 Janvier 2005. Ce plan avait pour ambition de promouvoir la solidarité face à l'exclusion, le chômage et les discriminations, en mobilisant

les acteurs économiques et sociaux. Le programme 15 “accompagner les enfants en fragilité” et le programme 16 “accompagner les collégiens en difficulté” étaient inclus dans le volet éducatif et s'adressent aux enfants et adolescents “*qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux*”. Ce programme permet la prise en charge de manière individuelle ou collective, d'élèves issus des quartiers politiques de la ville, fréquentant les établissements d'éducation prioritaire, repérés en milieu scolaire, présentant des fragilités.

1.3.2. Les compétences en littératie en éducation prioritaire

Pour commencer, deux notions clés apparaissent, à savoir “compétences” et “littératie”. Il apparaît alors nécessaire de les définir. Intéressons-nous d'abord à la notion de compétence, qui est un enjeu majeur dans l'éducation. Une compétence peut se définir en trois temps : elle comprend plusieurs connaissances mises en relations ; elle s'applique à une famille de situations et elle est orientée vers une finalité (Gillet, 1991). Il s'agit également d’*“un réseau intégré et fonctionnel constitué de composantes cognitives, affectives, sociales, sensorimotrices, susceptible d'être mobilisé en actions finalisées face à une famille de situations”* (Allal, 1991).

Ainsi, il a été montré que les élèves inscrits en éducation prioritaire ont de moins bonnes performances que les élèves HEP, que ce soit en conscience rimique, en vocabulaire, en connaissance des lettres ou encore en décodage (Bara, Gentaz, Colé, 2008). Ces faibles performances dans certaines capacités de littératie précoce provoquent alors un retard dans l'acquisition du décodage et donc des difficultés à lire. L'étude remonte à plus de dix ans, mais elle permet d'effectuer un premier constat sur ces élèves issus de l'éducation prioritaire. La deuxième notion clé, abordée dans l'étude précédente, est la notion de littératie. Cette notion revêt un enjeu éducatif, bien qu'elle n'apparaisse pas telle quelle dans les programmes scolaires : on parle plutôt de “production de l'écrit” ou de “maîtrise de l'écrit”. La littératie

peut être définie comme étant “*la capacité (et non plus l’incapacité) à comprendre et utiliser l’écrit, c’est-à-dire les formes de codification du langage dans un espace bidimensionnel, comprenant non seulement les textes mais aussi les schémas, les cartes, les organigrammes et les pages Internet*”. De plus, la littératie est envisagée à la fois comme une adaptation à des attentes sociales, un pouvoir de participer et de réaliser des échanges sociaux et “*un état de grâce atteint par une personne lettrée*” (Perdriault, 2014). Aussi, il convient alors de parler de “littératies” au pluriel et dresse une liste non exhaustive : la littératie académique de l’étudiant, la littératie télévisuelle du téléspectateur, la littératie informatique, les différentes formes de littératie pragmatique du consommateur, du contribuable, de l’électeur ou du patient, la littératie politique du citoyen etc (Vanhulle, 2001). Par conséquent, la littératie revêt un enjeu majeur quant à la lecture et la promotion de celle-ci, puisque les élèves ne sont pas tous égaux face à leurs compétences en littératie, ce qui peut développer chez certains élèves, un rejet de la lecture loisir, perçu comme un obstacle qu’ils n’arrivent pas à surmonter.

Ainsi, la DEPP et l’enquête CEDRE (Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon), qui visent à évaluer les compétences langagières et la littératie en fin de collège entre 2015 et 2021, montrent qu’il existe une légère baisse non significative. En ce qui concerne l’éducation prioritaire, les élèves issus de l’éducation prioritaire voient leurs performances baisser énormément et peuvent être considérés en grande difficulté. En effet, dans cette enquête sur le niveau troisième, la répartition de l’échantillon en EP était de 13,6% en 2013 et de 15,8% en 2021, contre 64,7% en 2015 et 62,8% en HEP en 2021. Nous observons ainsi que le score moyen des EP est plus faible que les HEP et que leur score a baissé : le score moyen des EP en 2015 était de 233 et en 2021, de 225 ; or en HEP, il était de 250 en 2015 et 247 en 2021 (Durand de Monestrol, Rogie, 2022). Ces résultats sont

notamment dû à la fermeture des établissements scolaires en 2020 à cause de la pandémie de Covid-19. De plus, un tiers des élèves se déclarent en difficultés face à la lecture.

4 Score moyen et répartition (en %) dans les groupes de niveaux selon le secteur de scolarisation

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Public hors EP ¹	2015	64,7	250	2,9	12,7	26,9	28,9	18,0	10,6
	2021	62,8	247	3,4	13,2	27,4	30,1	17,0	8,9
EP ¹	2015	13,6	233	6,1	18,3	32,1	25,9	12,6	5,0
	2021	15,8	225	7,7	22,5	32,5	24,7	9,4	3,2
Privé	2015	21,7	260	1,7	5,4	24,1	35,9	21,6	11,3
	2021	21,5	260	2,1	7,1	22,4	33,5	22,6	12,2

1. EP : éducation prioritaire.

Lecture : les élèves scolarisés en éducation prioritaire représentent 15,8 % de l'échantillon en 2021 contre 13,6 % en 2015. Leur score a baissé entre les deux derniers cycles d'évaluation passant de 233 à 225. 22,5 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 1 en 2021 contre 18,3 % en 2015.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Champ : élèves de troisième générale de France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Source : DEPP, enquête Cédre, compétences langagières et littératie en fin de collège.

Ref. : Note d'Information, n° 22.29. DEPP

Face à ces résultats, il semble nécessaire de mettre en avant la notion de compréhension, essentielle pour développer la maîtrise de la lecture et lutter contre les inégalités (Bishop, 2018). La compréhension est une didactique récente, qui repose sur des compétences lexicales et linguistiques, des compétences stratégiques, des compétences référentielles et inférentielles et des compétences d'autorégulation et de métacognition (Ecalte, Magnan, 2010). Pour enseigner la compréhension, l'enseignant doit veiller à plusieurs paramètres comme accroître les connaissances de ses élèves, développer leur vocabulaire, apprendre à contrôler leur lecture, motiver la lecture et leur donner envie, intégrer lecture et écriture, apprendre à élaborer une représentation mentale, enseigner les stratégies et travailler les stratégies dans des ensembles complexes, faire discuter et débattre ses élèves, différencier son enseignement, varier les types de textes (Duke, Pearson, Strachan 2011).

Aussi, la recherche "Lire et Écrire" a listé neuf types de tâches liées à la compréhension : "C1 : définir, expliciter une intention de lecture" ; "C2 : anticiper, formuler ou vérifier des hypothèses" ; "C3 : décrire, commenter une illustration" ; "C4 : expliquer ou reformuler le sens ou évoquer une représentation mentale à propos d'une phrase ou d'un texte" ; "C5 : produire un rappel de récit complet ou partiel ou un rappel de texte explicatif ou de consigne" ; "C6 : rendre explicite une information implicite" ; "C7 : proposer, débattre ou négocier une

interprétation” ; “C8 : réaliser une tâche écrite impliquant la compréhension explicite et/ou implicite à propos d'un mot, d'une phrase ou d'un texte” et “C9 : corriger une tâche écrite portant sur la compréhension à propos d'un mot, d'une phrase ou d'un texte”.

Par conséquent, le rôle du professeur documentaliste va être plus pointu : il va devoir promouvoir la lecture auprès de jeunes qui maîtrisent la lecture, mais également auprès de ceux qui présentent des difficultés et des rejets, à travers des pédagogies et activités innovantes.

1.3.3. Les dispositifs de promotion de la lecture en éducation prioritaire

Pour commencer, nous pouvons opérer un focus sur l'acte de promotion. En effet, l'action de promouvoir est un acte qui permet de favoriser le développement et l'essor de quelque chose. L'objectif ici est de rendre la lecture accessible à tous (Ruzigana, 2000). Aussi, il faut rappeler que la promotion de la lecture commence avant l'entrée à l'école et ne se limite pas au simple CDI, mais elle passe par des actions seule ou en collaboration avec les bibliothèques, les médiathèques, ou encore à la maison. Cet acte de promotion implique à la fois une variété de genres (fiction, documentaire...) ainsi que des supports variés (format papier, électronique...).

Dans ce sens, il est possible de faire trois conclusions sur les besoins de la promotion de la lecture : le besoin d'un guidage pour favoriser l'accès aux actions de promotion, le besoin d'une meilleure information et communication et le besoin de mise en réseau, entre le monde de l'école et celui des bibliothèques. Aussi, il faut faire attention à proposer des actions diversifiées, plusieurs formes de lecture (livres papier, livres audio, médias électroniques, genres de textes variés...) et faire attention de s'adresser à tous, à la fois aux faibles lecteurs, lecteurs allophones, lectrices et lecteurs, les bons lecteurs (Revaz, 2012). Il convient alors de s'associer avec divers partenaires tels que les bibliothécaires, les enseignants, les libraires, les éditeurs, les auteurs, les illustrateurs, les comédiens, les

conteurs, les associations de parents d'élèves, les familles, les communes etc. La promotion est donc l'affaire de tous (Chassot, 2012). Il faut alors faire preuve de patience, de persévérance et d'imagination (Maradan, 2012).

1.3.3.1. A l'échelle nationale

En France intervient une association du nom de "Lire et faire lire", qui s'inscrit sur le territoire national, avec des antennes locales, dans laquelle interviennent des bénévoles qui promeuvent la lecture. Elle est mise en œuvre par les réseaux de la Ligue de l'enseignement et ceux de l'Union nationale des associations familiales (UNAF). Cette association agit en faveur des enfants des milieux populaires. De plus, depuis 2006, l'association accompagne les équipes pédagogiques des écoles et collèges placés en éducation prioritaire, sous autorité du ministère de l'Éducation nationale. Elle participe également aux actions inscrites dans les PRE. Cette association, dont les actions répondent au cadre de refondation de l'école de la République, répond à deux objectifs complémentaires : un premier, qui consiste au développement éducatif et culturel en complément des enseignements pédagogiques ; et un deuxième, d'échange intergénérationnel, permettant de favoriser les relations entre les enfants et les seniors (les bénévoles sont âgés de plus de cinquante ans). Dans leur rapport d'activité 2021-2022, l'association met en avant cinq projets : le projet "Je lis la science" développe l'intérêt de la lecture en mettant en avant les filières scientifiques ; le projet "Qui a lu lira !" regroupe des actions destinées à prévenir l'illettrisme au sein des crèches, centres sociaux... ; le projet "Livre au vert" propose des interventions dans les communes rurales en favorisant des rencontres d'auteurs ; le projet "Temps livres" met en avant des interventions dans les collèges et autres pour lutter contre le décrochage de la lecture à la préadolescence ; et enfin le projet "Prix poésie des lecteurs Lire et faire lire" propose la lecture de recueils de poésie par les élèves, qui élisent un lauréat.

1.3.3.2. A l'échelle locale

L'AFEV (Association de la fondation des étudiants pour la ville) est soutenue par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, comptant parmi ses membres des étudiants dont le but est de lutter contre les inégalités. Elle dispose d'une cinquantaine d'antennes, dont une en Occitanie et plus particulièrement à Montpellier. Ces étudiants volontaires interviennent dans les écoles primaires, les collèges et les lycées. Dans leur dernier rapport d'activité de 2020-2021, l'association met en avant un chiffre de 592 volontaires, qui sont intervenus dans 501 établissements scolaires et bibliothèques et ont permis de toucher près de 74100 jeunes, en montrant notamment une augmentation de la part des volontaires en collège. Leurs actions s'inscrivent dans les enjeux du climat scolaire, propre à l'éducation prioritaire. D'habitude, en collège, les activités sont axées sur le développement de la citoyenneté et l'orientation, ainsi que sur l'accompagnement scolaire via le dispositif Devoir Faits. Or, à Montpellier, au collège S. V., l'association a proposé à l'établissement et notamment au professeur documentaliste, de faire intervenir des "Ambassadeurs du livre". Il s'agit d'une mission de découverte de la lecture et de dynamisation des lieux de lecture publique tels que les CDI ou bibliothèques, permettant de développer la lecture plaisir, normalement destinée aux écoles élémentaires du réseau. Par conséquent, chaque jeudi, deux étudiants en service civique interviennent exclusivement auprès des classes de sixième, au CDI, avec des demi-groupes, afin de promouvoir la lecture loisir auprès de ces élèves issus de l'éducation prioritaire renforcée. Ces demi-groupes sont construits par le professeur de français en charge de la classe, selon leur niveau. Les activités proposées reposent sur la thématique vue en cours de Français et relèvent de la lecture de textes, d'exercices d'écriture et de mise en voix théâtrale. Pendant qu'un demi-groupe est au CDI avec les ambassadeurs, l'autre groupe est en cours de Français.

2. Les compétences du professeur documentaliste et le rôle du CDI

Il est question dans cette partie, d'analyser l'évolution du CDI à travers le temps et de mettre en avant les compétences du professeur documentaliste, comme médiateur entre les jeunes et la lecture.

2.1. Période de fondations : 1945 - 1972

Entre 1945 et 1950, Gustave Monod crée à titre expérimental "Les classes nouvelles" qui doivent donner une place plus grande à la personnalité de chaque élève et à ses centres d'intérêt. En lien avec cette expérimentation et la volonté de promouvoir et de systématiser l'usage du document dans l'enseignement, Odette Brunschwig, inspectrice de l'instruction publique, va promouvoir la création de Bibliothèques centrales dans les lycées. Ainsi, en 1947 sont créées des bibliothèques centrales dans les lycées, dont la première appelée "Evasion" voit le jour au lycée Longchamp de Marseille : il y est mis en place différentes petites bibliothèques organisées selon la classification Dewey, présentant une variété d'ouvrages de fictions et documentaires. Les bibliothèques centrales gardent une fonction culturelle et proposent d'autres approches telles que la lecture documentaire, l'ouverture sur la littérature jeunesse, des animations aux clubs du lycée.

A partir des années 50, émergent des nouveaux besoins et exigences en matière de pédagogie. De plus, l'offre documentaire augmente drastiquement, de même que le nombre d'élèves. En 1958, sont créés les premiers "Centres Locaux de Documentation Pédagogique" (CLDP). Le premier est ouvert au lycée Janson-de-Sailly grâce à l'action de l'inspecteur général André Jacotin et du proviseur Marcel Sire. Les CLDP intègrent désormais de nouveaux supports (audiovisuel notamment) et marquent une rupture et une évolution décisive. En effet, nous passons du concept classique de bibliothèque avec des monographies, à celui de centre d'exploitation pédagogique du document et des ressources documentaires. L'année 1958

marque la naissance des CDI actuels. A cette date, deux cents bibliothèques générales de lycée environ sont en fonctionnement.

En 1962, un texte réglementaire prévoit la création dans chaque établissement du second degré d'un espace consacré à la documentation appelé "service de documentation et d'information" (SDI). Ce SDI réunit alors des œuvres de fiction, mais également des ressources pédagogiques. Des instructions très concrètes sont données dans cette circulaire. Le professeur-documentaliste n'est pas encore nommé même s'il est prévu "*des dispositions réglementaires permettant un recrutement et une formation de documentalistes*".

En 1966 sont fusionnées les bibliothèques générales de lycée et les services de documentation créés en 1962. Par conséquent, des personnels aux statuts différents, bibliothécaires chargés de l'ouverture culturelle par la lecture-loisir et des documentalistes, responsables de la gestion des ressources pédagogiques des enseignants, sont officiellement rassemblés dans la même structure et prennent l'appellation de bibliothécaires documentalistes. Des lieux alliant lecture et pédagogie sont alors mis en place, notamment pour la lecture scolaire et la lecture loisir, sans l'existence d'un réel gestionnaire (Blanquet, 2014).

2.2. Le développement des CDI en lieu de lecture : 1972 - 1989

Plusieurs textes apparaissent entre 1973 et 1974 qui décrivent toujours plus précisément le rôle des CDI destinés à remplacer les SID, SDI ou SD. Ces textes disent leur importance au sein de l'établissement scolaire. Le SID disparaît définitivement au profit du CDI. La configuration des CDI actuels date de cette époque. En 1975, il est constaté que 25,5% des établissements ont un CDI et la variété des statuts du personnel est soulignée. Le bibliothécaire-documentaliste devient documentaliste-bibliothécaire, signifiant la place croissante des ressources documentaires dans les établissements. Les années de 1974 à 1986 correspondent à celles de la mise au point et de la définition du rôle et de la fonction de ce

personnel hétérogène : actions protéiformes, action pédagogique qui s'affirme, rattachement à la vie scolaire. (Blanquet, 2014)

Le manifeste de 1976 de la FADBEN (Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale) avance quelques idées fortes au sujet du CDI, le décrivant comme un lieu de choix multiple et positif, offrant des activités, travail autonome, loisir, recherche personnel, lecture, permettant la responsabilisation des élèves dans la gestion et l'aménagement du CDI comme "espace agi et façonné par ses usagers". (Chapron, 2012).

Le 13 mars 1986 paraît la circulaire qui décrit les "*missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information*". Il s'agit du premier texte de référence pour le métier de professeur documentaliste. La circulaire énumère quatre missions : l'initiation et la formation des élèves à la recherche documentaire, action liée à l'activité pédagogique de l'établissement, participation à l'ouverture de l'établissement et responsabilité du centre de ressources documentaires multimédia. En ce qui concerne le lien entre le professeur documentaliste et la lecture, celui-ci apparaît dans l'axe trois : "*il participe aux manifestations et actions ayant trait au livre ou à la lecture*". Par conséquent, le professeur documentaliste avait déjà pour mission en 1986 de promouvoir la lecture au sein de son établissement, mais ne semblait pas en être l'acteur majeur. Le 19 mai 1989, lors du premier congrès de la Fédération des associations de documentalistes-bibliothécaires de l'Éducation nationale, Lionel Jospin annonce la création du CAPES de sciences et techniques documentaires. Sa création est publiée au J.O du 08 juillet 1989 : le professeur documentaliste entre définitivement dans l'école.

2.3. Un développement des actions liées à la lecture : 1986 - 2017

La réalité du terrain montre que les actions de promotion de la lecture sont très présentes au CDI, surtout au collège. Donner le goût de lire, mais aussi améliorer les compétences en lecture sont les deux objectifs principaux qui doivent animer le professeur

documentaliste responsable d'un lieu de lecture. En 1989, le rapport Migeon souligne les effets de l'échec scolaire en lecture et formule les propositions incluant le rôle du CDI. Lionel Jospin, ministre de l'Education nationale en 1989, soulignait que le CDI était "*par excellence le lieu de la lecture*" et du rassemblement de ressources pédagogiques de tout ordre. Le CDI est un lieu scolarisé dans le choix de certains auteurs, mais en partie déscolarisé par la possibilité de mise à disposition d'œuvres plus diversifiées dans leur genre, leur thème etc. Le CDI est également perçu par les usagers comme un lieu de recherche de documents ; un lieu d'information ; de lecture ; de détente ou refuge (Chapron, 2012).

De plus, développer le goût de la lecture ne dispense pas d'un travail de consolidation des compétences fonctionnelles de lecture (en lien avec le socle commun). La maîtrise des compétences en lecture et écriture est au cœur de la réussite du parcours scolaire et de l'intégration sociale et professionnelle. La poursuite de l'apprentissage de la lecture au collège suppose à la fois un développement des capacités de lecture (vitesse, compréhension) et la modulation des conduites de lecture selon les types d'écrits, les supports et les situations. La non maîtrise de ses habiletés de lecture sont des obstacles majeurs à l'exploitation de l'information de même que dans une recherche documentaire (Chapron, 2012).

De plus, la promotion de la lecture par le professeur documentaliste passe par l'écriture et la mise en œuvre de la politique documentaire. La politique documentaire peut être définie comme "*l'ensemble des objectifs que peut viser un service documentaire pour servir un public bien défini pendant un temps défini*". Elle s'appuie sur la gestion du fonds (acquisitions, désherbage), l'analyse des publics, une évaluation des résultats et une utilisation réaliste des moyens financiers et humains. Elle doit être validée par le Conseil d'administration et est pilotée par le chef d'établissement et le professeur documentaliste. De plus, l'inscription de la lecture dans le projet d'établissement est indispensable. L'action du

documentaliste, en association avec les partenaires, s'inscrit à différentes échelles, à la fois nationale, académique et locale (Durpaire, 2004).

En février 2007, le protocole d'inspection des professeurs documentalistes met en avant 3 compétences du professeur documentaliste en lien avec la lecture : favoriser le développement des partenariats de l'établissement en matière de documentation et de lecture publique ; favoriser l'accès à la lecture par le biais actions diversifiées et mener des collaborations avec des professionnels de la lecture publique afin de développer des pratiques de lecture personnelles.

En 2013, dans le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, la promotion de la lecture apparaît comme une mission des professeurs documentalistes. Cette notion apparaît dans la compétence D2 à savoir *“mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir”*, ce qui passe notamment par ces compétences en bibliothéconomie ; mais également dans la compétence D4, à savoir *“contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international”* via la mise en place de projets, notamment vers la littérature.

En 2017, soit trente ans après, une nouvelle circulaire émane et articule les missions du professeur documentaliste non plus en quatre axes, mais trois : enseignant d'une culture de l'information accessible à tous les élèves, gestionnaire d'un espace de ressource documentaire et acteur de l'ouverture culturelle, scientifique, professionnelle des élèves. Nous allons détailler cette circulaire de missions. Le premier axe “le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias. Il est question ici de contribuer au développement de l'esprit critique des élèves, en diversifiant les ressources, les méthodes et les outils. Le professeur documentaliste doit prendre en compte l'évolution des pratiques informationnelles des élèves,

rendre les élèves autonomes, participer aux travaux disciplinaires ou interdisciplinaires en lien avec le domaine de l'information. Il peut intervenir seul ou en co-enseignement avec un enseignant de discipline, ainsi qu'inscrire ses actions durant la Semaine de la Presse et des Médias à l'École (SPME).

Dans le deuxième axe "le professeur documentaliste, maître d'oeuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition", il est expliqué que le professeur documentaliste est responsable du lieu qu'est le CDI : il doit enrichir le fonds documentaire, l'organiser et l'exploiter et articuler le CDI avec les autres lieux de vie de l'établissement, ainsi que le travail des élèves, en partenariat avec les enseignants et personnels de vie scolaire. Il doit mettre à disposition de la communauté éducative et plus particulièrement des élèves, de la documentation relative à l'orientation, à l'information scolaire et professionnelle. De plus, le professeur documentaliste est l'un des pilotes de la politique documentaire, comme évoqué dans le rapport Durpaire précédemment. Cette politique documentaire, écrite en fonction de l'environnement de l'établissement, permet aux élèves de disposer de conditions de formations et d'apprentissage à la culture informationnelle. Enfin, le professeur documentaliste dispose de plusieurs rôles : en effet, il participe à la définition du volet numérique du projet d'établissement, il assure une veille professionnelle, informationnelle, pédagogique et culturelle pour l'ensemble de la communauté éducative. Il est également une personne-ressource pour le choix et l'organisation des ressources accessibles pour la communauté éducative, en ligne ; et enfin, il est un médiateur pour l'accès à ces ressources dans la mise en œuvre des différents enseignements et parcours (avenir, santé, citoyen, artistique et culturel).

Enfin, le troisième axe de missions "le professeur documentaliste, acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement culturel, éducatif et professionnel", nous intéresse particulièrement pour notre étude. En effet, il s'agit ici de faire du CDI un lieu privilégié

d'ouverture de l'établissement. Le professeur documentaliste doit prendre des initiatives pour ouvrir l'établissement sur son environnement, inscrites dans des dimensions éducatives, culturelles et professionnelles, ainsi qu'aux échelles locale, régionale, nationale, voire internationale. Il va ainsi contribuer à l'éducation culturelle, sociale, citoyenne des élèves et réduire les inégalités entre élèves en leur donnant accès à la culture. Il peut également assurer des missions particulières comme référent numérique ou référent culture. De plus, la promotion de la lecture est présente : *“Le professeur documentaliste développe une politique de lecture en relation avec les autres professeurs, en s'appuyant notamment sur sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse”* et *“Le professeur documentaliste contribue à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne de l'élève. Il met en œuvre et participe à des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture [...]”*. Il va favoriser de nombreux partenariats, pour en citer quelques-uns, des librairies, des bibliothèques, des médiathèques, le réseau Canopé, les établissements d'enseignements supérieurs, les associations culturelles etc. Par conséquent, au fil du temps et de l'évolution du CDI, l'une des missions centrales est toujours la promotion de la lecture auprès des élèves, inclus cette fois-ci dans l'axe de l'ouverture de l'établissement.

Enfin, l'écran s'est également imposé comme un nouveau support de lecture. Par conséquent, selon les CDI, les élèves peuvent avoir accès à des ordinateurs, voire des tablettes et des liseuses. Ce nouveau support propose au lecteur du texte, de l'image et du son, organisés selon des combinaisons et une architecture différente de celles de supports traditionnels. Cette simultanéité de multimédias nécessite la compréhension de codes divers. La structure en hypertexte permet une manipulation plus aisée de l'information, cependant, elle peut provoquer une perte de repères, une surcharge cognitive et une fatigue oculaire rapide (Chapron, 2012).

Cadre méthodologique

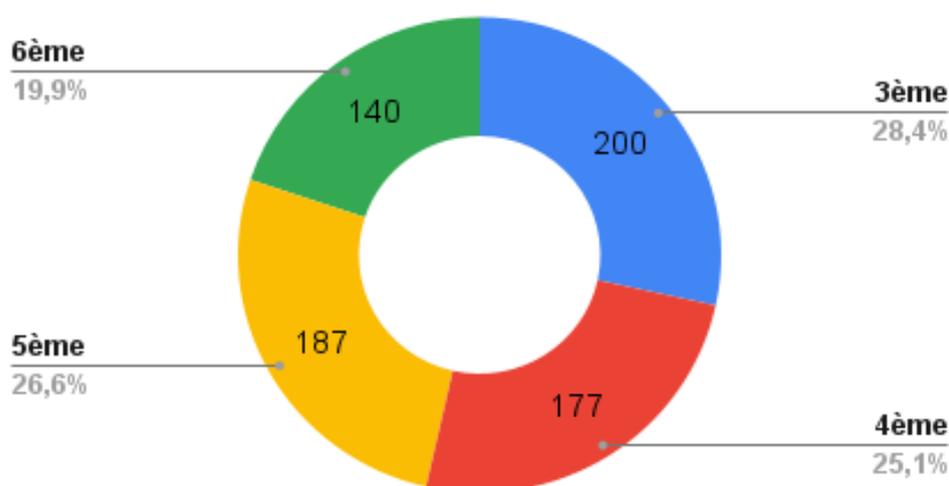
Il est question ici de présenter la méthodologie de recherche et la structure d'accueil.

3.1 Présentation de la structure d'accueil

3.1.1. L'EPLE

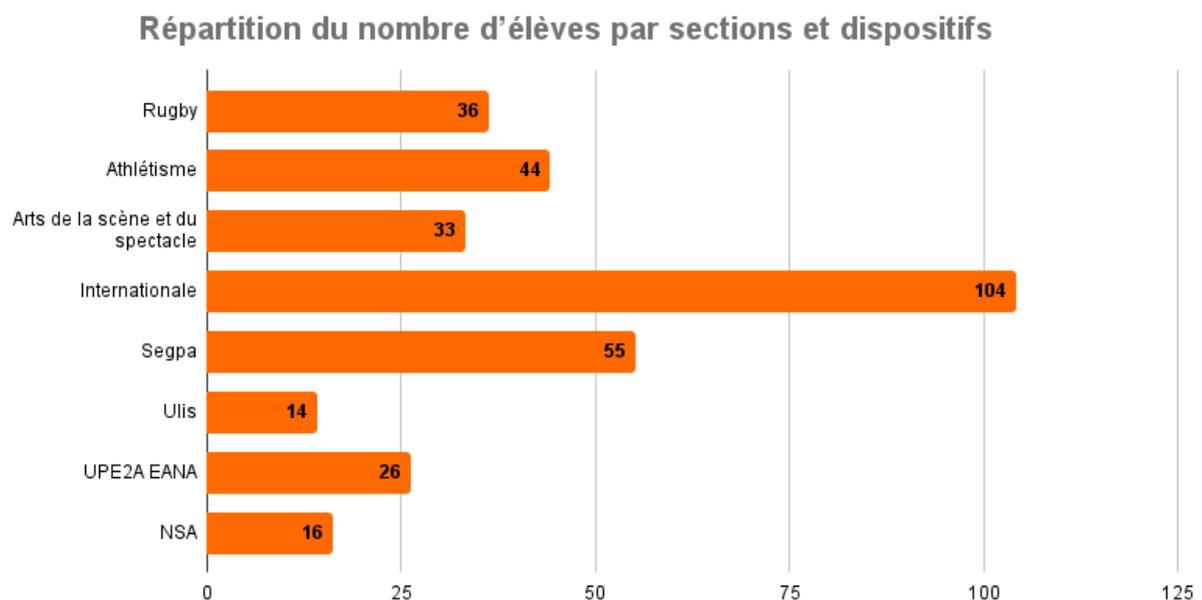
Le collège Simone Veil est un EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement) à Montpellier, situé dans le quartier des Cévennes et du Petit Bard/Pergola. Il fait partie d'un réseau d'éducation prioritaire renforcé. Le collège accueille une résidence d'artiste et est labellisé Numérique niveau 3, E3D (Établissement en Démarche globale de Développement Durable) et Génération 2024. Les élèves y apprennent l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien ; bénéficient d'un atelier d'initiation au japonais et scientifique, ainsi que d'une préparation au brevet d'initiation aéronautique. Il est aussi engagé dans le dispositif Cadets de la Défense. Le collège accueille 704 élèves, répartis en neuf classes de troisième, huit classes de quatrième, huit classes de cinquième et sept classes de sixième.

Répartition des élèves par niveaux



Du côté de l'équipe pédagogique, celle-ci est composée de 79 enseignants, 11 assistants d'éducation, 3 assistants pédagogiques, 6 AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) et 3 Volontaires Service Civique. Le collège propose une diversité de

sections : sportives (rugby et athlétisme), internationale (anglais), art de la scène et du spectacle. L'établissement accueille un PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) inter degrés et s'inscrit dans l'école inclusive avec les dispositifs Ulis (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté), UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) et NSA (Non Scolarisés Auparavant).



Un nouveau projet d'établissement est en cours de rédaction, mais l'ancien (2015-2018) mettait en avant deux objectifs : le premier étant la réussite des élèves : "Des conditions favorables à la mise en activité", comprenant trois axes de progrès : "apprendre : entre activité personnelle des élèves et accompagnement", "apprendre ; de l'ambition et des résultats pour tous" et "apprendre : Vie des écoles, des EPLE et climat scolaire". Le deuxième objectif : "Un parcours de formation personnalisé et ouvert sur le monde économique" met en avant deux axes de progrès : le premier "s'insérer : une orientation et un parcours choisi" et le deuxième "s'insérer : persévérance scolaire, prévention et lutte contre le décrochage". Le futur projet d'établissement devrait se co-construire autour du projet académique de Montpellier (2019-2022), qui démontre une volonté de porter des valeurs, de faire réussir les élèves et de développer la coopération. Le projet d'établissement inscrit

également des activités en lien avec le CDI tels que dans le premier objectif et premier axe de progrès : l'un des leviers est la mise en cohérence des rapports de l'art et de la lecture au service des apprentissages fondamentaux et l'action à mener est la mise en place de projets culturels au CDI (à la fois actions lecture et ouverture culturelle). Aussi, dans le troisième axe de progrès, avec comme levier "des pratiques éducatives favorables à la prise de responsabilités par les élèves et valorisant leur engagement", l'action est de tisser des partenariats pédagogiques entre le Vie Scolaire et le CDI. Dans le deuxième objectif, axe premier, le levier "Parcours Avenir : un outil pour chaque élève et un espace d'accompagnement par les équipes pour l'orientation et la découverte du monde économique et professionnel", met en avant l'action de développer les techniques de recherches documentaires du CDI (FOLIOS). Enfin, dans le deuxième axe de progrès, le levier "les liens écoles - entreprise" permet de mettre en avant l'éducation à l'orientation en lien avec le CDI (kiosque ONISEP, fiches métiers ...).

3.1.2. Le CDI

Pour commencer, il n'existe pas de politique documentaire, de projet documentaire ou projet pédagogique, seulement un projet CDI de l'année 2021/2022, qui met à en avant cinq axes d'actions, à savoir la gestion, la politique d'acquisition, la pédagogie et l'Education aux Médias et à l'Information (EMI), la culture et la lecture et enfin la communication. Pour ce qui nous intéresse, nous pouvons affirmer ici que l'axe culture/lecture s'insère dans le projet d'établissement, objectif premier, axe premier, avec une volonté de mettre en avant l'art et la culture via des projets, comme nous l'expliquerons de manière précise plus bas.

Le CDI a connu une longue période de fermeture pendant la pandémie. La professeure documentaliste proposait des activités à distance via le site du collège. Les deux années suivantes, le CDI a été peu ouvert de par l'absence de la professeure documentaliste. Celle-ci a été remplacée en fin d'année (avril-juin) par une enseignante contractuelle. Un nouveau

CDI va voir le jour, plus grand, permettant d'accueillir plus d'ordinateurs et d'espace de travail pour les élèves et les enseignants.

Le CDI est situé au rez-de-chaussée, entre la vie scolaire et la cantine. Les élèves y ont directement accès par la cour. Il peut accueillir trente élèves. Il est composé de plusieurs espaces : l'accueil (bureau du professeur documentaliste, avec boîte de retour, des étagères où les élèves déposent leurs sacs) ; un espace nouveauté, un espace périodique ; un espace lecture/fiction ; un espace de travail ; un espace documentaire ; un espace informatique ; un espace manuels scolaires, un espace archives et enfin un espace albums et jeux. Le kiosque ONISEP est inutilisable, de par son fonds périmé et son emplacement dans un coin d'une salle de permanence. Le CDI est régi par un règlement, qui indique ses conditions d'accès (disponible sur le site du collège, rubrique CDI ainsi que sur Esidoc). Cette année, ce lieu est accessible aux collégiens du lundi au vendredi (8h30-12h30 et 13h-17h), ainsi que le mercredi (8h30-12h30). Le CDI est ouvert 34h dans la semaine. Ce grand volume horaire d'ouverture est permis par la présence de deux personnes au CDI. Les élèves peuvent se rendre au CDI quand ils n'ont pas cours. Aussi le CDI n'est ouvert que durant le temps de récréation du matin. De plus, il est indiqué sur ce règlement les modalités d'accueil, de prêts, les activités possibles au CDI, les différents types de documents que les élèves peuvent consulter. Le lien leur donnant accès à Esidoc, le CDI virtuel, leur est également communiqué.

En ce qui concerne les actions menées par l'établissement en faveur de la promotion de la lecture, nous pouvons effectuer un rapprochement avec le projet d'établissement. Ici, la place de lecture se fait dans le premier objectif : la réussite des élèves - des conditions favorables à la mise en activité, notamment l'axe premier "Apprendre : entre activité personnelle des élèves et accompagnement", avec un intérêt particulier placé sur l'élève et son estime de soi ; dans lequel des projets culturels au CDI sont mis en avant.

3.1.3 Présentation du fonds documentaire

Le budget annuel du CDI est de deux mille cinq cents euros et le fonds est composé de 5669 documents physiques, dont 2487 fictions, 1418 documentaires et 65 périodiques et de 1218 ressources en lignes. Le fonds fiction regroupe 357 bandes dessinées, 221 mangas, 1373 romans, 39 pièces de théâtre, 28 recueils de poésie, 70 albums et 137 contes et fables sont disponibles. Pour les romans, une partie a été mise à part, avec une signalétique apparente. Il s'agit de petits romans, de moins d'une centaine de pages, à destination des petits lecteurs ou pour les élèves ayant des difficultés de lecture.

3.2. Actions menées par le professeur documentaliste

Nous pouvons faire un premier état des lieux des actions proposées par la professeure documentaliste au sein du CDI.

3.2.1. Formation à une culture de l'information et des médias

En début d'année, la professeure documentaliste effectue des séances avec toutes les classes de sixième, notamment la visite du CDI (l'espace informationnel, les documents, fictions et documentaires, le CDI virtuel (ENT et Esidoc)) et effectuent des séances sur les périodiques ainsi que les médias et l'information. Les élèves abordent les notions info-documentaires de classement, classification, cote, signalétique, centre de ressources. Cette séquence leur permet de découvrir ce nouveau lieu qu'est le CDI et de prendre connaissance du fonds, des modalités de fonctionnement, afin de les rendre autonomes dans leurs recherches scolaires ou personnelles. Avec deux classes de quatrième et leur professeur de français, les élèves ont réfléchi à la présentation d'un livre qu'ils devaient lire, sous la forme d'une carte heuristique, devant par la suite la présenter à leurs camarades. Les élèves travaillent leurs compétences orales et informationnelles, en organisant les informations qu'ils ont extraits des livres. Avec une autre classe de quatrième et leur professeur de français, dans l'optique d'une rencontre scolaire avec Séverine Vidal, les élèves ont dû choisir un livre à lire et enregistrer via la webradio un passage qui leur a plu, qui a été par la suite écouter avec l'auteure en question. Une nouvelle fois, des compétences orales ont été travaillées, ainsi que des compétences techniques.

3.2.2. Mise à disposition des ressources documentaires

Aussi, le CDI met à disposition de la communauté éducative, mais surtout des élèves, un fonds documentaire varié, comme nous l'avons vu précédemment, avec fictions, documentaires, encyclopédie, périodiques. Le professeur documentaliste offre ainsi un service de prêt des documents, de retours et de prolongations. En ce qui concerne la politique

d'acquisition, le professeur documentaliste ne s'appuie sur aucun document institutionnel de son établissement. Il choisit les livres selon plusieurs critères : à l'entrée du CDI, au niveau de la banque de prêt se trouve un cahier de suggestions dans lequel les élèves peuvent y consigner leurs envies ; il achète également en fonction des requêtes de ses collègues enseignants ; il mène également une veille sur les livres de littérature jeunesse et effectue des lectures personnelles. Enfin, il prend en compte les petits lecteurs, en favorisant des livres courts (moins de cent pages), avec une taille de caractère importante.

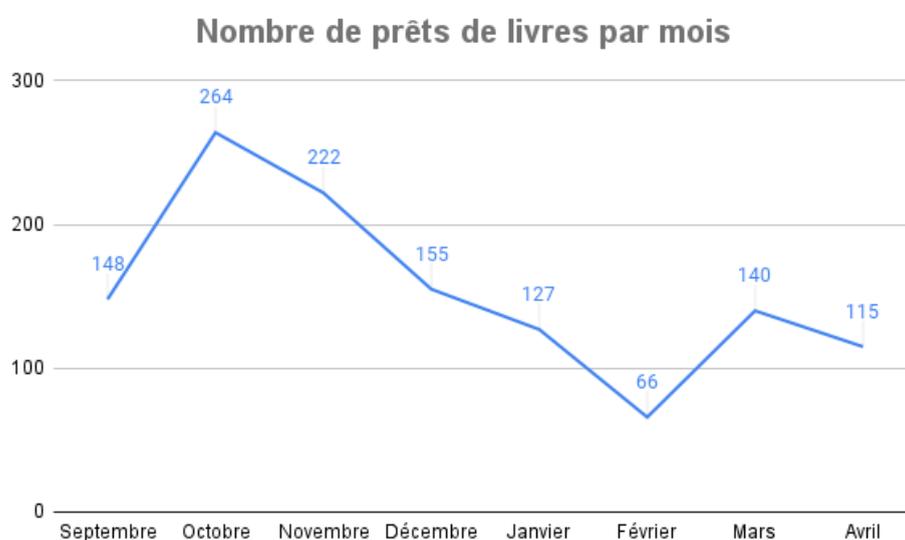
3.2.3. Ouverture culturelle

Enfin, le professeur documentaliste participe de l'ouverture culturelle, scientifique, professionnelle des élèves. En effet, le CDI est un lieu de culture, d'information et de documentation ; un lieu d'apprentissage pour tous et d'accès aux ressources pour tous. Le CDI propose ainsi des expositions comme par exemple le développement durable, les droits des enfants, l'égalité fille-garçon. Ces expositions sont le plus souvent accompagnées de sélections thématiques, à partir de fictions, livres documentaires et périodiques, mis à disposition des élèves, avec des affiches de promotion. En janvier, elle effectue la promotion de la lecture par le biais des Nuits de la lecture du 16 au 20 janvier, présentant plusieurs activités comme les siestes contées, la création de marque-page etc, avec des élèves volontaires. De même, lors du Printemps des Poètes, du 11 au 27 mars 2023, des ateliers ont été proposés dont un concours d'écriture de poèmes sur le thème des "Frontières". Cette année, l'association "Ambassadeur du livre" intervient dans l'établissement : ce sont des services civiques qui proposent le temps d'une journée (ici le jeudi) plusieurs activités sur le livre et/ou la lecture, à destination des sixièmes, avec l'objectif de promouvoir la lecture. Enfin, en partenariat avec la médiathèque William Shakespeare, elle participe à la semaine littéraire du 5 au 7 juin 2023, permettant à des classes de sixième, cinquième et quatrième de rencontrer l'autrice Jo Witek.

3.3 Présentation des résultats

3.3.1. Constat

Pour commencer, avec la présence de deux professeures documentalistes, le CDI est ouvert avec une amplitude de 34h. Les élèves ont la possibilité d'aller au CDI tous les jours. Le CDI a accueilli entre le 1er septembre 2022 et le 30 avril 2023, entre 28 et 57 élèves par jour, soit une moyenne de 43 entrées par jour et compte en moyenne 531 entrées par mois. Le nombre d'élèves emprunteurs est de 224, soit un tiers des élèves présents dans l'établissement. Le taux d'emprunteurs élèves par niveau est de 56% pour les sixièmes, 36% pour les cinquièmes, 28% pour les quatrièmes et de 14% pour les troisièmes. De plus, le nombre de prêts est de 1318 pour les élèves et 1237 livres ont été empruntés au CDI. En regardant de plus près, nous pouvons nous intéresser aux statistiques de prêts au fil de l'année.



Ainsi, par mois, il est possible de constater une baisse des emprunts au cours de l'année, qui coïncident d'une part avec la période des vacances scolaires et d'autre part, par le choix des professeures documentalistes qui ont préféré ne pas prêter les mangas, touchés par de nombreux vols. En octobre et décembre, il est possible d'observer un grand nombre de prêts (respectivement 264 et 222), pouvant s'expliquer par l'engouement de l'ouverture du CDI,

souvent fermé l'année précédente, ainsi que par de nombreuses collaborations avec des enseignants, menant à des séances au CDI et donc des prêts. Aussi, lorsque nous nous intéressons aux statistiques de prêt, nous pouvons remarquer que les documents les plus empruntés sont dans un premier temps les bandes dessinées, avec 636 prêts, puis les romans, avec 346 prêts. Par exemple, les trois fictions les plus empruntés entre le 1er septembre 2022 et le 30 avril 2023 sont des bandes dessinées, à savoir *Elles : la nouvelle(s).1* (12 prêts), *Elles : universelle(s).2* (10 prêts) et ex aequo, *Les blagues de Toto. 3. Sous les cahiers* et *Les blagues de Toto. 1. L'école des vannes* (9 prêts). Enfin, le nombre de prêts global pour l'année 2022-2023 est de 1318, comme dit précédemment, dont 171 documentaires et 1121 fictions).

3.3.2. Hypothèses

Nous pouvons nous demander si les élèves issus de l'éducation prioritaire (EP) ont les mêmes pratiques que les élèves HEP. Nous pouvons formuler plusieurs hypothèses : les élèves EP viennent peu au CDI et empruntent peu, ils n'aiment pas lire, ils fréquentent peu d'autres lieux de lecture publique et ils ont des pratiques divergentes des élèves HEP. Il s'agit désormais de mettre en place un protocole pour valider ou invalider ces hypothèses.

3.3.3. Participants et mise en oeuvre

Le questionnaire a été construit en amont du stage de deuxième semestre du master, a été développé et recentré au cours du troisième semestre et se compose désormais de cinq parties : une première qui s'intéresse au profil des élèves, une deuxième sur leur lien avec le CDI, une troisième centrée sur la lecture loisir, une quatrième également sur la lecture loisir, mais via une approche numérique et une cinquième et dernière partie, portant sur leur relation avec le professeur documentaliste. Ce questionnaire est composé de quarante questions, dans lequel les élèves doivent cocher le ou les réponses qui se rapprochent le plus de leurs

pratiques. À travers ce questionnaire, il sera intéressant d'observer si ces jeunes, à priori peu lecteurs, lisent, leurs pratiques de lecture, d'observer la période de décrochage, de constater l'utilisation ou non par les élèves d'outils numériques pour lire.

Au cours du second semestre, pour diffuser ce questionnaire, l'hésitation se faisait avec le format imprimé, dans le but de le distribuer aux élèves afin qu'ils le complètent et qu'ils me le rendent une fois terminé. Cependant l'analyse des données récoltées aurait pris trop de temps. Le choix a été fait d'utiliser la plateforme Framiforms qui est simple d'utilisation, analyse les informations récoltées, diffusable par lien et respectueux du RGPD. Ce questionnaire a été soumis à des collégiens, de la sixième à la troisième, pendant cette année 2022-2023, en tant que contractuelle alternante et plus précisément du 6 mars 2023 au 21 avril 2023. Le questionnaire a d'abord été testé au CDI, auprès de quatre élèves, afin de s'assurer de la compréhension des questions. Certains ne connaissaient pas le terme de webtoon, il a donc fallu leur définir, mais dans l'ensemble, le questionnaire leur semblait simple à remplir (questionnement après qu'ils aient répondu aux questions). Dans un premier temps assez court, les élèves venaient au CDI et répondaient au questionnaire dont j'avais mis le lien sur le site du collège, rubrique CDI, en leur expliquant ma démarche et dans un second temps, j'ai envoyé le lien de ce questionnaire via l'ENT, aux élèves, en leur expliquant une nouvelle fois ma démarche. Peu à peu l'échantillon s'est agrandi, atteignant ainsi 137 réponses, soit 18,5 % des collégiens. Bien que la taille de cet échantillon n'atteigne pas la majorité, il permet toutefois de donner un aperçu des pratiques de lecture de ces élèves.

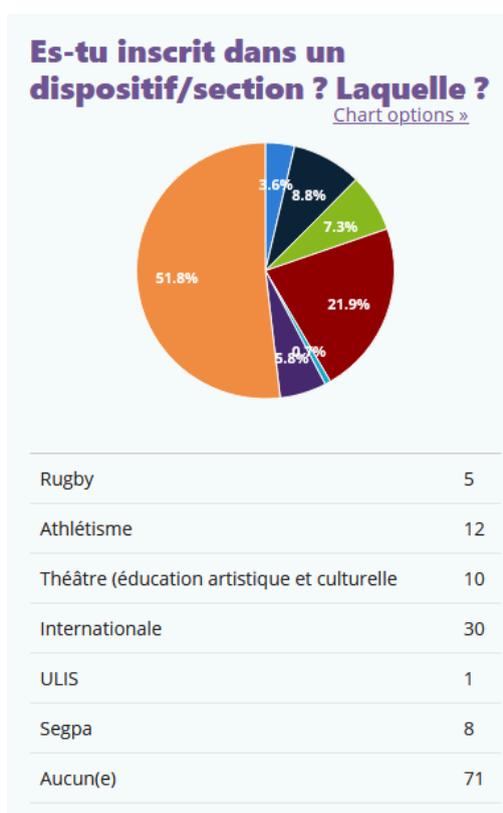
3.3.4. Analyse des données

Avant d'analyser les données recueillies, il a fallu examiner les réponses, notamment celles où les heures de réponses étaient les mêmes afin de ne pas fausser l'interprétation des résultats : en effet, certains élèves avaient validé leurs réponses plusieurs fois. Une fois cette

étape accomplie, il s'agit de présenter les réponses de ce questionnaire dans l'ordre des cinq parties citées auparavant.

3.3.4.1. Profils des élèves

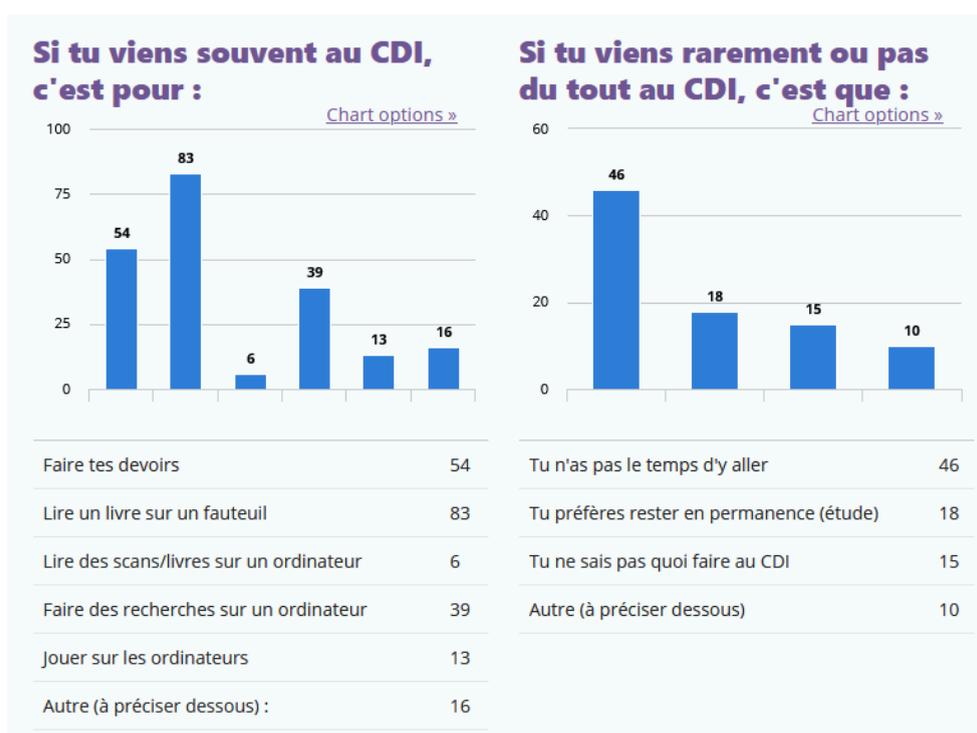
En ce qui concerne le profil des élèves, 26,3% sont des sixièmes, 27% sont des cinquièmes, 24,8% sont des quatrièmes et 21,9% sont les troisièmes. Nous pouvons déjà constater une majorité de réponses données par les élèves de sixième et de cinquième. De plus, la parité est presque atteinte : 51,1% sont des filles et 48,9% des garçons. Aussi, en ce qui concerne les dispositifs 5,8% des élèves ayant répondu au questionnaire sont en segpa et 0,7% en ULIS. Nous remarquons ici que les élèves inscrits en FLE ainsi qu'en NSA n'ont pas répondu à ce questionnaire. A présent, en ce qui concerne les options, 21,9% sont inscrits en section Internationale, 8,8% font partie de la section athlétisme, 7,4% sont dans la section théâtre et 3,6% sont en rugby. Nous remarquons ici que la section internationale a répondu plus massivement, contrairement aux sections sportives, notamment rugby. Enfin, 51,8% des élèves ayant répondu à ce questionnaire ne sont pas inscrits dans un dispositif ou une option.



3.3.4.2. Relation au CDI

Intéressons-nous à la relation qu'entretiennent les élèves avec le CDI. Dans cet échantillon, 89,8% affirment venir au CDI, contre 10,2% qui ne viennent pas du tout. Parmi ceux qui viennent, 11,7% viennent tous les jours, 37,2% souvent, 21,2% parfois et 19,7% rarement.

En pointant ceux qui viennent souvent au CDI, ces derniers viennent majoritairement pour lire un livre sur un fauteuil (83 réponses), puis pour faire leurs devoirs (54 réponses) ou encore faire des recherches sur un ordinateur (39 réponses). Une minorité vient au CDI pour lire des scans ou des livres sur ordinateurs (6 réponses). Pour ceux qui ne viennent pas au CDI, la réponse la plus citée est qu'ils n'ont pas le temps d'y aller (46 réponses).



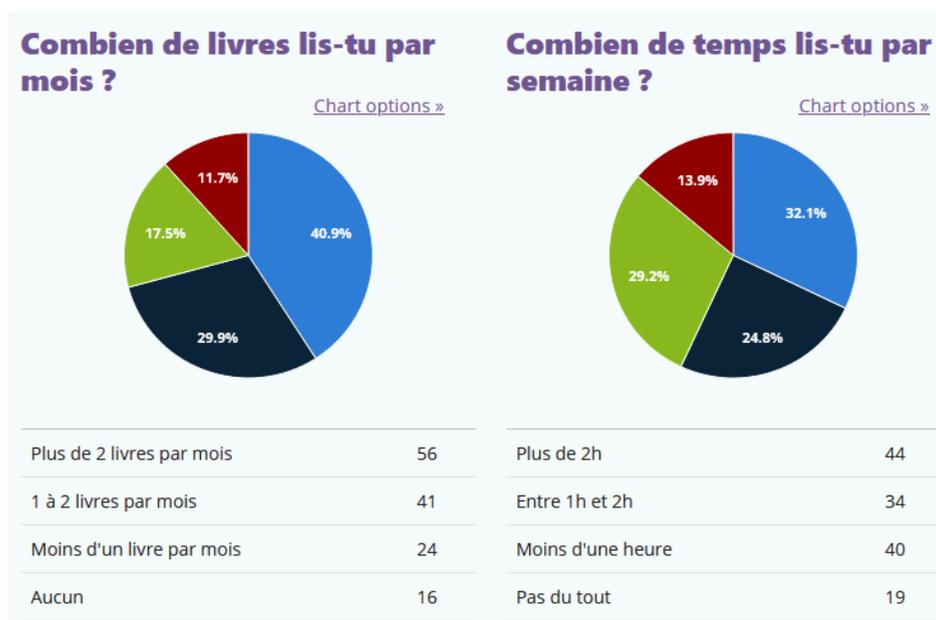
En effet, les emplois du temps des élèves ont été construits de sorte qu'ils n'aient pas d'heures de permanence dans leur emploi du temps. Les élèves présents au CDI sont donc des élèves dont le professeur est absent ou dont la classe est partagée en demi-groupe. De plus, bien qu'une majorité d'élèves viennent au CDI, 59,1% n'empruntent pas de livres. Pour ceux qui en empruntent, seuls 4,2% demandent des conseils au professeur documentaliste, contre

62,5% qui n'en demandent jamais. Enfin, en s'intéressant au portail documentaire en ligne "Esidoc", il est possible de s'apercevoir que seuls 24,4% le connaissent et que parmi eux, seuls 9,3% l'utilisent.

3.3.4.3. Lecture loisir

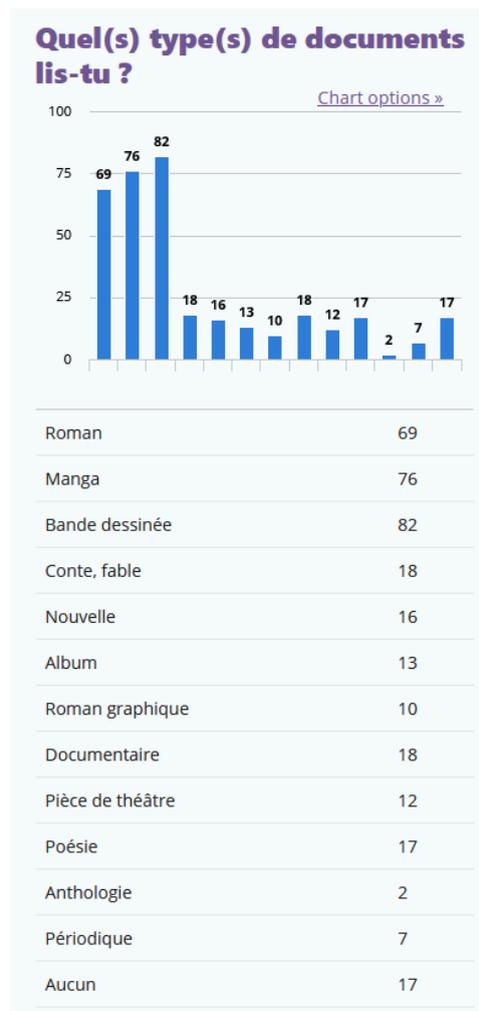
En ce qui concerne la lecture loisir, une majorité, soit 83,9% des élèves interrogés disent aimer lire et 87,6% disent lire. Par conséquent, malgré le fait que certains élèves n'aiment pas lire, ces derniers le font quand même.

En s'intéressant à la quotité de livres lus, 40,9% des élèves lisent plus de 2 livres par mois, 29,9% lisent 1 à 2 livres par mois, 17,5% lisent moins d'un livre par mois et 11,7% n'en lisent aucun. De plus, en ce qui concerne le temps de lecture, 32,1% lisent plus de 2h, 24,8% lisent entre 1h et 2h, 29,2% lisent moins d'une heure et 13,9% ne lisent pas du tout. Ainsi, il existe une part de forts lecteurs (lisant plus de 2 livres par mois et plus de 2h) soit 27%, une part de faibles lecteurs (moins d'un livre par mois et moins d'une heure de lecture) soit 11% et de non-lecteurs, soit 10%.



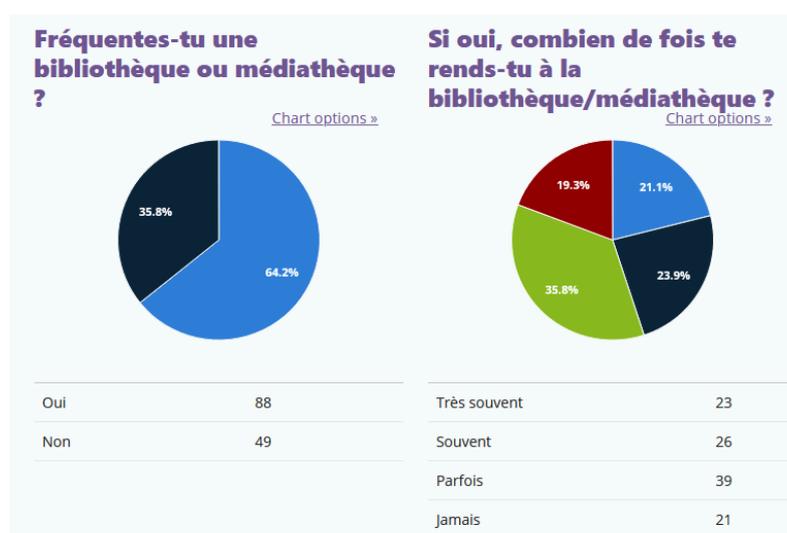
Parmi les élèves qui lisent, ces derniers choisissent un livre majoritairement seul (113 réponses) et peu selon les conseils des amis (25 réponses), de leur famille (22 réponses) et encore moins avec un professionnel (16 réponses). Aussi, pour certains élèves, la lecture est

le lieu des sensibilités. En effet, tandis que certains ne ressentent aucune émotion (52 réponses), une grande partie dit ressentir un sentiment de détente (73 réponses), d'autres de joie (51 réponses). Cependant, la lecture est associée au stress pour certains élèves (16 réponses). Il faudrait ici savoir si ce stress est lié à l'intrigue de l'histoire où s'il est associé à l'acte de lire. De plus, parmi les documents lus par les élèves :



En première ligne apparaît la bande dessinée (82 réponses), puis le manga (76 réponses), suivi du roman (69 réponses). D'autres documents sont également cités, tels que le conte et la fable (18 réponses), les livres documentaires (18 réponses), la poésie (17 réponses), la nouvelle, l'album, le théâtre, le roman graphique, le périodique et l'anthologie. Parmi ces documents, notamment la fiction, le livre jeunesse est le plus cité (53 réponses), puis la science-fiction (48 réponses), le policier (45 réponses), suivi par la fantasy (42 réponses) et

l'horreur (38 réponses). De par le contexte géographique, c'est-à-dire la proximité de la médiathèque William Shakespeare et de manière générale, l'accès à quatorze médiathèques et à une bibliothèque sur le territoire de Montpellier, il était intéressant de voir si les élèves fréquentent un autre lieu de lecture publique. Ainsi, 64,2% des élèves affirment fréquenter une bibliothèque et médiathèque : 21,1% disent y aller très souvent, 23,9% souvent et 35,8% parfois.



De plus, ces élèves y vont le plus souvent avec leur famille (52 réponses), seuls (45 réponses) ou avec leurs amis (44 réponses). Il est possible de constater que peu d'élèves vont à la médiathèque avec leur classe (7 réponses). Il serait donc intéressant de travailler en partenariat avec l'équipe pédagogique et éducative ainsi que les acteurs de ces médiathèques, afin de renforcer, voire de créer un lien entre les élèves et ces lieux de lectures publiques, notamment par le biais de projets lectures ou culturels.

3.4.4.4. Lecture et numérique

La lecture numérique ne semble pas être ici une pratique majoritaire. En effet, la majorité des élèves interrogés, soit 62%, disent ne pas lire de livres numériques, 87,6% n'écoutent pas de livres audio, 78,8% ne lisent pas de webtoons, 73% ne lisent pas de fanfiction, ou encore 72,3% ne regardent pas des booktubers et booktoks. De plus, lorsqu'on

leur demande s'ils aiment lire sur un support numérique, la réponse n'est pas véritablement tranchée : 54% disent ne pas aimer et 46% affirment le contraire.

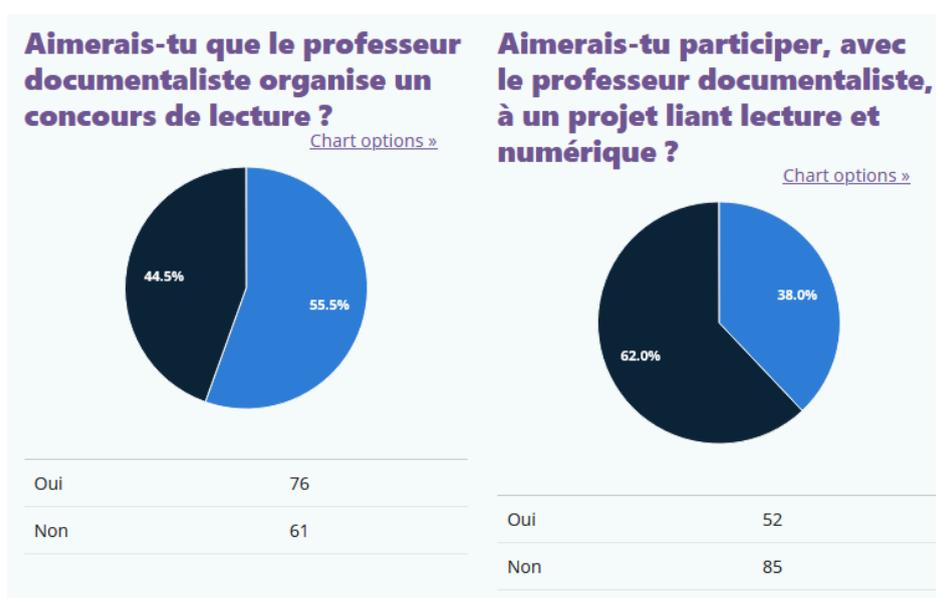


Pour ceux affirmant aimer le support numérique, ils trouvent cela plus pratique (33 réponses), que cela permet de faciliter la lecture (31 réponses). Pour les autres, la réponse la plus citée est qu'ils préfèrent l'objet livre (50 réponses). D'autres avancent également des problèmes de concentration (16 réponses) ainsi que des maux de tête (18 réponses). Cette non-attractivité envers les outils numériques peut s'expliquer en partie par le milieu défavorisé duquel appartiennent ces jeunes, qui ne possèdent pas d'outils numériques à la maison et d'autre part, cela pourrait être lié à une pratique peu courante des technologies numériques en cours. Pourtant, le collège est labellisé Numérique niveau 3 et met à disposition deux salles informatiques de quinze postes chacune, ainsi que deux classes mobiles, soit une trentaine d'ordinateurs portables, ainsi que des tablettes. Il faudrait alors s'intéresser aux pratiques numériques des enseignants dans leurs actions éducatives.

3.4.4.5. Le professeur documentaliste et la lecture

Cette fois-ci, il s'agit de voir si les élèves ont connaissance des activités du professeur documentaliste. Ainsi, les réponses les plus citées sont de donner l'envie de lire (100 réponses) et de classer, ranger, organiser et prêter le livres au CDI (91 réponses). Quelques élèves ont dit que le professeur documentaliste donnait des cours aux élèves (29 réponses) et

organisait des sorties culturelles, exposés et ateliers (25 réponses). Enfin, une minorité ne connaît pas les activités du professeur documentaliste (18 réponses). En ce qui concerne la mise en place d'activités par le professeur documentaliste autour d'un concours de lecture, 55,5% y sont favorables, ou encore, d'une manière générale, des activités en lien avec les livres, 53,3% y sont favorables. Mais lorsqu'il s'agit d'un projet liant lecture et numérique, 62% sont contre.



En lien avec la sous-partie précédente, il semble y avoir une problématique autour des technologies numériques. Enfin, les élèves interrogés ont manifesté une participation très basse à des concours ou défis lecture ; en effet, seuls 8,8% y ont déjà participé, sans pour autant nommer ces concours. Il serait alors intéressant de développer des partenariats avec des médiathèques, comme dit auparavant, ou encore avec d'autres établissements scolaires, voire à l'intérieur de l'établissement, afin de développer les pratiques de lecture entre pairs et de favoriser leur motivation et leur engagement. Désormais, en ce qui concerne notre CDI, seuls 17,5% des élèves interrogés ont proposé un livre dans le cahier de suggestion du CDI. De plus, lorsqu'on interroge les élèves sur les améliorations possibles de celui-ci, les élèves veulent de manière générale plus de livres, notamment plus de mangas ainsi que remettre les mangas au prêt (7 réponses). D'autres aimeraient que le CDI soit plus grand (6 réponses),

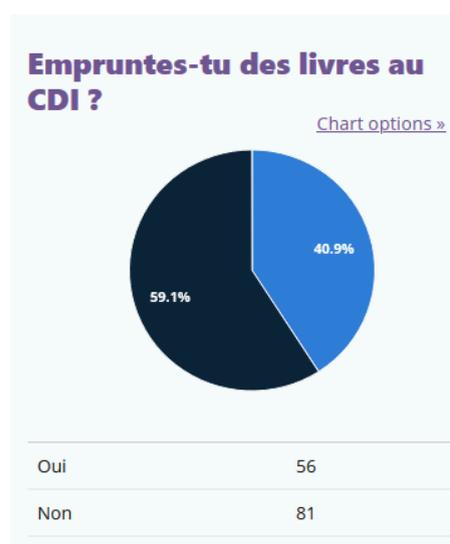
qu'il soit mieux aménagé et possède plus d'ordinateurs (5 réponses) et de mobiliers confortables (8 réponses). D'autres veulent plus de jeux de société (8 réponses). De plus, certains sont dérangés par le bruit (5 réponses) et d'autres trouvent les règles du CDI trop strictes (2 réponses). Enfin, des élèves souhaitent être mieux accompagnés dans leurs choix de lecture (2 réponses).

4. Discussions

Enfin, il est question ici de comparer les résultats émergents du questionnaire ainsi que les statistiques issues de BCDI avec l'étude nationale du CNL ainsi que par les apports de la recherche et de proposer des pistes pédagogiques pour promouvoir la lecture.

4.1. Comparaison avec l'étude du CNL et les apports de la recherche

Pour commencer, nous pouvons nous intéresser au profil de fréquentation du CDI. D'après le rapport du CNL, 74% des collégiens vont au moins une fois dans une médiathèque et/ou le CDI. Dans notre échantillon, 48,9% viennent beaucoup au CDI (toujours/souvent) et 64,2% fréquentent une médiathèque, soit une moyenne de 56,5%. Les collégiens en éducation prioritaire semblent moins fréquenter les lieux de lecture publique. Il est également possible de s'appuyer sur les indicateurs d'activités de BCDI, en passant par les activités du public, en ce qui concerne les emprunteurs et les prêts. Pour rappel, 224 élèves sont emprunteurs au sein du collège, soit un tiers des élèves. D'après l'enquête du CNL, 51% des collégiens empruntent des livres au CDI. Dans notre échantillon, il s'agit de 41% des élèves.



Par conséquent, les élèves de l'établissement se situent bien au-dessous du pourcentage énoncé par le rapport, montrant qu'ils ne fréquentent que très peu ce lieu mis à leur disposition.

De plus, pour le sociologue Pierre Périer, la lecture est une activité plutôt féminine ; les filles lisent plus que les garçons, se tournant vers le roman, tandis que les garçons se tournent vers la bande dessinée. Pourtant, lorsque l'on demande aux élèves de l'enquête s'ils lisent, 61 garçons répondent "oui", ce qui est presque la totalité de l'échantillon garçon. Cependant, il semblerait que les filles préfèrent lire que les garçons. Dans notre échantillon, sur les 70 filles interrogées, 60 affirment aimer lire, contre 55 des 67 garçons questionnés. Pour aller plus loin, il est possible de s'appuyer sur le tableau suivant et d'en interpréter les résultats :

	Tous les jours	Souvent	Parfois	Rarement	Pas du tout	Total
Filles	11	17	17	17	11	70
Garçons	5	34	12	10	6	67

Parmi les filles, 11 viennent tous les jours, 17 viennent souvent, 17 viennent parfois, 17 viennent rarement et 8 ne viennent pas du tout. En ce qui concerne les 67 garçons, 5 viennent toujours au CDI, 34 viennent souvent, 12 parfois, 10 rarement et 6 pas du tout. Par conséquent, sur cet échantillon, les garçons semblent plus présents au CDI. Par conséquent, les résultats ne sont pas tranchés : c'est-à-dire que les filles et les garçons semblent avoir des pratiques communes s'avoisinant, le sexe ne semble pas une donnée qui marque une distinction dans les pratiques de lecture. Aussi, l'enquête du CNL révèle que 16 % des 7-19 ans n'aiment pas lire. Ce résultat est le même dans notre enquête : ainsi, les élèves issus de l'éducation prioritaire ne détestent pas plus la lecture que les autres élèves.

De plus, le sociologue Claude Poissenot montre que ce sont les élèves des classes de sixième et de cinquième qui vont le plus au CDI, contrairement aux troisièmes et quatrièmes. En ce qui concerne cet établissement et à partir de notre échantillon, nous pouvons faire un premier résumé des résultats sous forme de tableau synthétique :

Niveau	Tous les jours	Souvent	Parfois	Rarement	Pas du tout	TOTAL
6ème	5	13	13	3	3	36
5ème	4	16	8	7	7	37
4ème	4	15	2	7	6	34
3ème	3	7	6	10	4	30

A partir de ce tableau, il est possible de constater que ce sont les cinquièmes et les quatrièmes qui viennent le plus au CDI (respectivement 16 et 15 réponses). Cette présence des quatrièmes peut s'expliquer par les nombreuses séquences menées par la professeure documentaliste, notamment sur la promotion de la lecture. Les troisièmes sont peu présents au CDI : 10 viennent rarement et 4 pas du tout. Seuls 3 viennent tous les jours. Ce résultat peut s'expliquer en partie par l'absence de séquences menées par la professeure documentaliste avec ce niveau et d'autre part par la pression du brevet. De plus, en ce qui concerne les emprunteurs, les sixièmes sont les premiers emprunteurs, soit 56% du niveau, puis les cinquièmes, soit 36%, puis les quatrièmes, soit 28% et enfin les troisièmes, soit 14%.

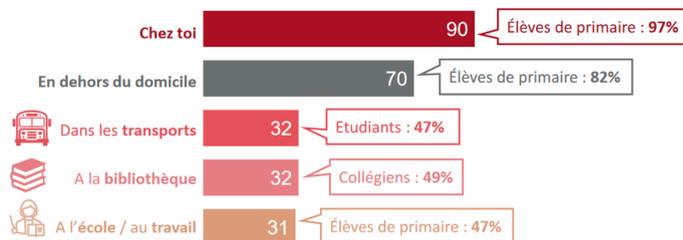
Répartition par Niveau des emprunteurs ayant emprunté

Niveaux	Nombre d'emprunteurs
3	28
4	49
5	68
6	79
Total	224

Il y a donc un décrochage de la lecture qui se fait entre la sixième et la troisième.

En ce qui concerne leurs pratiques de lecture, 16% des 7-19 ans lisent au CDI, les trois premiers cas étant chez soi (92 réponses), durant les trajets occasionnels (24 réponses), dans une bibliothèque (24 réponses). Le lieu privilégié par les collégiens est la bibliothèque (49%) (CNL).

Ces lieux privilégiés pour la lecture évoluent selon les stades de vie : les étudiants lisent davantage dans les transports (trajets longs occasionnels, transports en commun) que les écoliers, collégiens ou lycéens.



Total supérieur à 100 car plusieurs réponses possibles

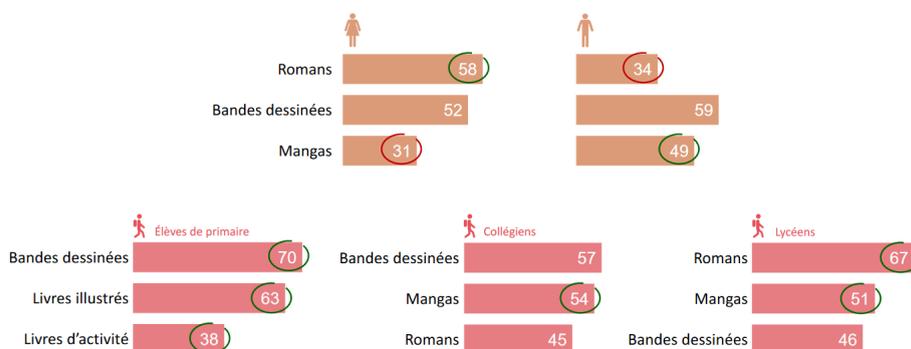
29 © Ipsos – Les jeunes Français et la lecture – CNL – Mars 2022

Question : « Dans la liste suivante, quels sont tous les lieux dans lesquels tu as l'habitude de lire des livres ? » (base: Aux lecteurs loisirs)



Dans notre enquête, l'activité privilégiée par les élèves au CDI est la lecture (83 réponses). Par conséquent, les élèves préfèrent profiter du choix et du calme du CDI pour lire un livre. Aussi, le CNL révèle que les collégiens lisent en majorité des BD à 57%, des mangas à 54% et des romans à 45%. Les résultats de notre enquête corroborent avec ceux du CNL : les élèves lisent majoritairement des BD (82 réponses), puis des mangas (76 réponses) et des romans (69 réponses).

Chez les 7-19 ans, les filles et les lycéens lisent davantage de romans, tandis que les garçons, les écoliers et collégiens privilégient les BD et mangas.



Total supérieur à 100 car plusieurs réponses possibles

40 © Ipsos – Les jeunes Français et la lecture – CNL – Mars 2022

Question : « Quels types de livres lis-tu le plus souvent ? » (base: Aux lecteurs loisirs âgés de 7 à 19 ans)



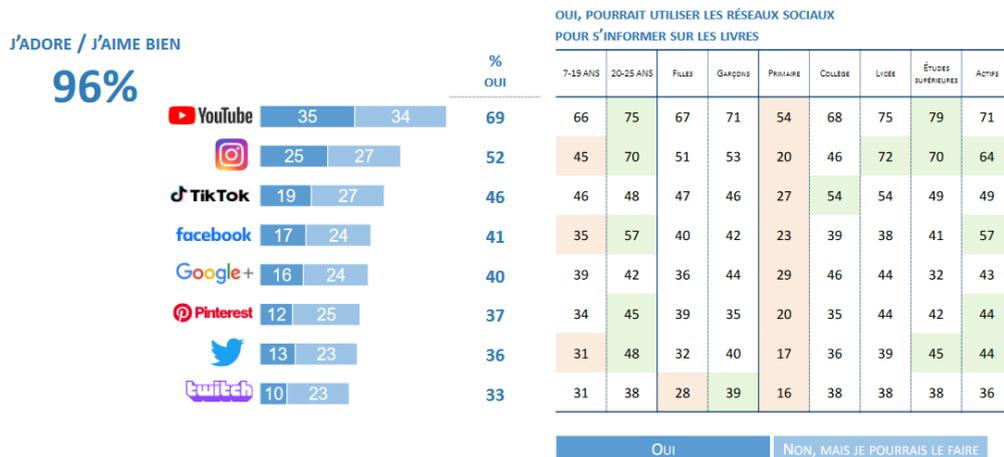
Les genres privilégiés des collégiens sont alors la science-fiction, l'aventure et les histoires de familles, tandis que dans notre enquête, la science-fiction arrive en premier, suivie du policier et de l'horreur. Par conséquent, les élèves issus de l'éducation prioritaire s'intéressent aux mêmes genres et aux mêmes natures de livres.

Désormais, en ce qui concerne les méthodes de prescription de lecture, les collégiens de notre enquête choisissent d'abord seuls (113 réponses), puis selon les conseils de leurs amis (25 réponses), suivi de leur famille (22 réponses). Les résultats du rapport du CNL sont différents et mettent en avant en priorité les amis (40 réponses), puis la mère (37 réponses) et enfin un choix solitaire (27 réponses). Ce résultat peut s'expliquer par le fait que ces élèves appartiennent pour la plupart à des catégories sociales défavorisées, dans lesquelles les familles ne voient pas la lecture comme importante et/ou rencontrent des difficultés dans la lecture ou dans la langue française.

En ce qui concerne la relation des collégiens avec la lecture numérique, d'après le CNL, 29% des jeunes ont déjà lu un livre numérique, dans notre cas il s'agit de 38%, ce qui est un peu plus important. Cependant, bien que 69% des 7-19 se disent convaincus de la lecture sur écran, dans notre cas, l'avis est plus mitigé : 54% des élèves n'aiment pas lire sur un support numérique. Les raisons avancées dans notre enquête sont la préférence pour l'objet livre (50 réponses), des maux à la tête et/ou aux yeux (18 réponses), des difficultés à se concentrer (16 réponses). De plus, 34% des collégiens ont déjà écouté un livre audio, contre 12,4% dans notre enquête. Par conséquent, bien qu'une certaine proportion des élèves issus de l'éducation prioritaire a déjà lu un livre numérique, celui-ci ne s'intègre pas dans leurs pratiques quotidiennes. Le livre audio quant à lui est peu plébiscité. Ainsi, pratiques de lecture et pratiques numériques ne semblent pas se confronter et peuvent mener à un fossé, entre milieu favorisé et défavorisé.

Enfin, en ce qui concerne la relation entre les réseaux sociaux et la lecture, les résultats sont sans appel : d'après le CNL, 68% collégiens utilisent YouTube et 54% Tiktok comme moyen de prescription, soit une moyenne de 61% pour ces deux plateformes.

Si la prescription par les réseaux sociaux reste aujourd'hui minoritaire, une part non négligeable des jeunes pourrait s'y intéresser, notamment via Youtube, Instagram et TikTok.

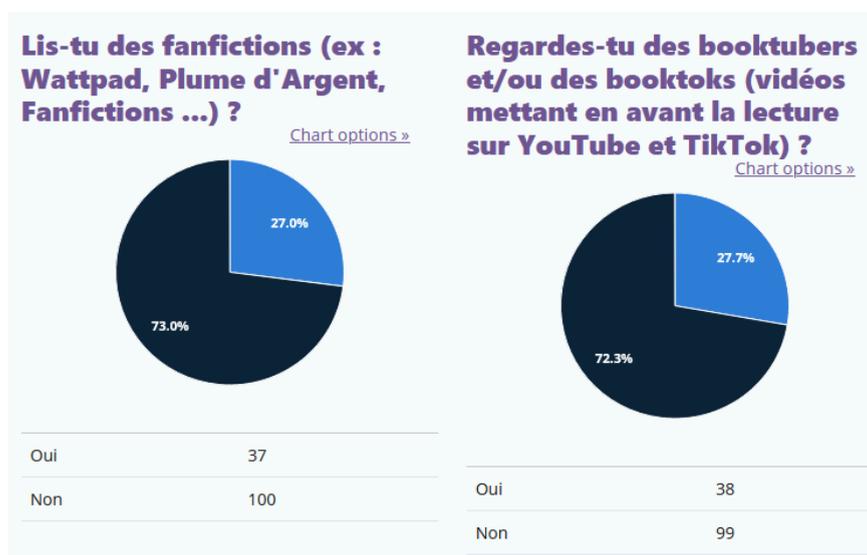


54 ©Ipsos – Les jeunes Français et la lecture – CNL – Mars 2022

Question : « Est-ce qu'il t'arrive d'utiliser les réseaux sociaux suivants pour t'informer sur des livres ? » (base: Aux lecteurs loisirs)



Cependant, pour les élèves de l'enquête, seuls 27,7% regardent des Booktubers ou de Booktok. De plus, 27% des élèves utilisent des plateformes de fanfictions.



Par conséquent, ces élèves, bien qu'utilisant des technologies numériques, ne se tournent pas vers ces plateformes et réseaux sociaux pour lire et consulter des recommandations.

Ainsi, il semblerait qu'il existe des similarités dans les pratiques des collégiens issus des milieux favorisés/ordinaires et ceux issus des milieux défavorisés, notamment en ce qui concerne le décrochage avec la lecture, ou encore dans les genres plébiscités (BD, manga, roman). Cependant, il existe des disparités : les élèves de l'éducation prioritaire fréquentent moins le CDI et les lieux de lecture publique, le sexe n'est pas déterminant dans l'activité de lecture, ainsi que les méthodes de prescriptions et notamment en ce qui concerne le numérique et les vidéos de recommandation via les plateformes vidéo. En effet, dans notre enquête, 55,5% des collégiens se disent favorables à l'organisation d'un concours de lecture, pourtant, 62% des élèves sont défavorables à un projet liant lecture et numérique.

Par conséquent, en prenant compte des résultats du questionnaire et des recommandations des élèves, il serait intéressant pour le professeur documentaliste de proposer des activités lien lecture et numérique, malgré le peu d'entrain des élèves, afin de les aider à développer des compétences numérique et informationnelles, ainsi que de les aider à prendre confiance en eux dans l'utilisation de ces technologies numériques. Le professeur documentaliste peut alors s'appuyer sur des prix et concours littéraires, comme demandé par les élèves dans ce questionnaire, favorisant la cohésion de groupe, la coopération, la promotion de la lecture. Enfin, pour amener les élèves à fréquenter le CDI, il serait intéressant que le professeur documentaliste prenne en compte le climat scolaire de l'établissement et les besoins des élèves : dans notre cas, certains enseignants ont remarqué une montée de la violence physique ou verbale. Par conséquent, le professeur documentaliste peut, à partir des demandes émises dans le questionnaire (plus de coussins, plus de fauteuils, moins de bruit etc.) aménager le CDI pour créer une ambiance de bien-être pour les élèves, ainsi qu'adapter son fonds documentaire, afin que celui-ci se rapproche à la fois des pratiques des élèves, mais également de leurs besoins, des problèmes qu'ils rencontrent et de leur vie quotidienne.

4.2. Préconisation

Il est possible de proposer trois activités de promotion de la lecture, qui suivent les trois axes de missions du professeur documentaliste.

4.2.1. Développer les compétences numériques des élèves : le booktrailer

Pour commencer, faisons un rappel du premier axe de la circulaire de missions de 2017 : *“Le professeur documentaliste contribue à l'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences définies dans les contenus de formation (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, programmes et référentiels), en lien avec les dispositifs pédagogiques et éducatifs mis en place dans l'établissement, dans et hors du CDI.”*

Par conséquent, le professeur documentaliste peut créer des activités permettant de promouvoir la lecture, tout en faisant travailler aux élèves leurs compétences info-documentaires ou numériques. C'est ainsi le cas avec le booktrailer. Un booktrailer est un néologisme formé des mots anglais “book” qui signifie “livre” et “trailer” qui signifie “bande-d'annonce”. Il s'agit de créer une courte vidéo dont le but est de promouvoir un livre et de le mettre en scène. Il est utilisé par les éditeurs pour lancer leurs nouveautés, en s'inspirant des bandes d'annonces de films. Le booktrailer mélange texte, audio, ainsi qu'images fixes et animées. Le format est court, entre une et deux minutes. Le booktrailer revêt plusieurs objectifs : il permet d'encourager la lecture : il s'agit d'une autre façon de rendre compte d'une lecture et de se l'approprier, autre que des fiches de lecture, un carnet de lecteur etc. Cela permet de donner envie de lire aux autres élèves qui regardent les vidéos. C'est une forme de médiation par les pairs. Avec le booktrailer, les élèves peuvent apprendre à utiliser de nouveaux outils de communication et manipuler des outils numériques par le biais de productions. Enfin, la vidéo permet de travailler la notion de critique. Le booktrailer s'inscrit dans les programmes institutionnels et notamment dans le SCCCC (Socle Commun

de Connaissances, de Compétences et de Culture) et le CRCN (Cadre de Référence pour les Compétences Numériques). Il est également possible de faire un lien avec le programme d'EMI de cycle 4. En ce qui concerne le socle commun, plusieurs domaines sont mis en avant : le domaine 1, les langages pour penser et communiquer : comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit (lire et écrire) ; le domaine 2, les méthodes et outils pour apprendre : outils numériques pour échanger et communiquer, apprendre à utiliser les outils numériques pour réaliser une production. Le domaine 3, la formation de la personne et du citoyen est également mis en avant : expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres ; expliciter les émotions ressenties. Enfin, le domaine 5, les représentations du monde et de l'activité humaine : invention, élaboration, production d'objets culturels ; analyser et interpréter des œuvres et formuler sur elles un jugement personnel argumenté. Avec le CRCN, les élèves développent leurs compétences numériques par le biais de la collaboration et de la communication, du partage et de la publication : utiliser un outil approprié pour partager des contenus avec un public large ou restreint ; connaître et appliquer quelques éléments du droit de la propriété intellectuelle ainsi que les licences associées au partage de contenus. Mais également par la création de contenu : développer des documents visuels et sonores ; produire et enregistrer un document multimédia. Ce travail va permettre de sensibiliser les élèves à la propriété intellectuelle, en abordant notamment les notions d'images libres de droit et celles sous licence Creative Commons.

Pour commencer, les élèves doivent choisir un livre parmi la sélection faite par le professeur documentaliste et le professeur de discipline. Ils leur présentent brièvement les livres. Ensuite, les élèves devront le lire chez eux. Par la suite, ils feront une présentation de leur livre, commenceront à écrire des éléments importants sur les personnages et l'intrigue. Ils devront également donner leur avis. De plus, ils construiront le story-board, c'est-à-dire la maquette de leur travail. Le professeur documentaliste leur met à disposition une fiche élève

avec les informations qui doivent apparaître dans la production finale. Ensuite, ils réaliseront la vidéo. Pour cela, il existe plusieurs outils comme Powtoon, Moovly, Animoto etc. Le professeur documentaliste devra faire un choix. Par soucis du respect au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), il faudra créer un compte classe. Le professeur documentaliste présentera l'outil aux élèves, leur fera un tutoriel et les laissera manipuler l'outil. Les élèves devront ainsi insérer du texte, des images, du son, de manière harmonieuse et dynamique. Enfin, vient le moment de partager la vidéo : les élèves devront exporter la vidéo et la déposer sur le padlet. Celles-ci seront par la suite publier sur l'ENT après évaluation. Seulement, il faut faire attention car plusieurs questions de droit se posent. En effet, il y'a d'abord la notion de droit d'auteur : toute œuvre est soumise au droit d'auteur, il est donc primordial de demander aux élèves d'intégrer des images, du son, du texte issus du domaine public ou sous licence Creative Commons ou libres de droits. Ils vont alors utiliser des plateformes comme Wikimedia Commons, Flickr, Pixabay etc. Ensuite les notions de droit à l'image et droit à la voix : si l'élève se filme et pose sa voix, il faut en amont avoir l'autorisation des parents si l'on souhaite diffuser le travail. Enfin, la publication en ligne des productions des élèves : l'élève devient auteur, il doit donner son autorisation de diffusion, qui doit être signée par les parents de l'élève et expliquer la nature du projet et les modalités de diffusion. L'identité de l'élève ne doit pas apparaître sur la production. Il est possible de la publier en utilisant une licence Creative Commons. (Sire, 2022)

Ici, l'activité du booktrailer est intéressante dans notre contexte car le projet d'établissement met en avant dans son premier objectif "la réussite des élèves", dans son premier axe de progrès "1.1. Apprendre : entre activité personnelle et accompagnement", le levier suivant : l'usage du numérique dans le développement des activités scolaires ; l'autonomie, la motivation et la responsabilité des élèves, avec pour action de favoriser l'apprentissage par l'utilisation des TICE. Par conséquent, le booktrailer permet l'usage d'outils numériques, ici

Powtoon et donc de développer les compétences numériques des élèves par le biais d'une production numérique.

4.2.2. Bibliothérapie et CDI

Rappelons le deuxième axe de la circulaire de missions de 2017 : *“Sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur documentaliste est responsable du CDI, du fonds documentaire, de son enrichissement, de son organisation et de son exploitation. Il veille à la diversité des ressources et des outils mis à la disposition des élèves et des enseignants, il organise de manière complémentaire les ressources pédagogiques issues de fonds physiques et numériques en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).”*

Le CDI représente un lieu unique pour les élèves, entre salle de classe et bibliothèque. Ce lieu permet aux élèves de se livrer à des activités variées comme la lecture, la recherche d'informations, le travail personnel etc. Afin de mener une réflexion sur le fonds documentaire, ainsi que sur les mobiliers, les professeurs documentalistes peuvent s'appuyer sur un concept émergent en France, à savoir la bibliothérapie. Pour définir rapidement ce dont il s'agit, la bibliothérapie est un concept peu connu en France, qui permet le soin d'un individu à partir du livre, afin de l'amener vers un bien-être (Alptuna, 1994). Mais en réalité, les professeurs documentalistes exercent déjà inconsciemment une forme de bibliothérapie en aménageant des espaces de détente, en prenant en compte les envies des élèves lors de la politique d'acquisition etc. C'est également l'occasion de faire travailler les élèves sur leur rapport aux livres et de leur faire prendre conscience de l'apport de la lecture dans leur plaisir de vivre et donc leur bien-être dans l'établissement. Cette pratique dans le domaine de l'éducation peut prendre plusieurs formes, comme le simple acte de lire, mais elle peut également aller beaucoup plus loin en étant accompagnée de discussions ou d'activités. Il est alors recommandé de proposer des livres où l'identification avec les personnages est forte

(même âge, mêmes difficultés). Le métier de professeur documentaliste, de par ses multiples facettes, permet l'usage de la bibliothérapie, afin de prendre en compte les besoins des élèves. En effet, le professeur n'entretient pas réellement la même relation avec les élèves qu'un enseignant de discipline : le professeur documentaliste a, il est vrai, une relation professeur-élèves inscrite dans un cadre pédagogique, mais il va également accueillir les élèves, les conseiller sur des choix de lecture, les aider à trouver un document, les aider dans une recherche, dans leur travail personnel. Il va avoir le rôle de médiateur, comme l'explique la circulaire de missions de 2017 *“Le professeur documentaliste joue le rôle de médiateur pour l'accès à ces ressources dans le cadre de l'accueil pédagogique des élèves au CDI et plus largement dans le cadre de la mise en œuvre des différents enseignements et parcours.”* Aussi, certains élèves viennent fréquemment au CDI. Le professeur documentaliste peut alors nouer une relation de proximité avec ces élèves, notamment en étant à l'écoute de leurs besoins.

Dans le cadre du CDI, il s'agit de mener une politique d'incitation à la lecture loisir et au bien-être. Le CDI peut alors se voir être transformé en un lieu qui s'écarte de la pratique scolaire, en proposant un certain type de mobilier comme des coussins et des tapis pour s'allonger, des accessoires de loisirs créatifs, des jeux calmes. Mais il va également devoir veiller à ce que son fonds documentaire se prête à la bibliothérapie, avec des documents qui peuvent aborder des sujets difficiles comme la mort d'un être cher, la confiance en soi, les difficultés à la maison etc. Si nécessaire, le professeur documentaliste pourra mener une politique d'acquisition axée sur le bien-être des élèves, en lien avec le CESCE. Par conséquent, L'élève va pouvoir exercer une forme d'introspection. Aussi, la dimension orale de la lecture est importante et peut permettre une forme d'apaisement. Dans ce cadre, il serait possible, en lien avec l'axe trois de la circulaire de missions, de proposer des activités de lecture orale et notamment de participer à des concours, comme celui de “Si on lisait à haute

voix”, organisé par France Télévisions et La Grande librairie. Le professeur documentaliste peut également proposer des activités qui permettent aux élèves d’exprimer leur créativité, comme des ateliers d’écriture et de dessins, en faisant par exemple intervenir des auteurs ou illustrateurs. Les élèves peuvent ainsi évoluer dans un lieu calme, zen, serein, tout en exprimant leur créativité artistique, ce qui peut également permettre de livrer leurs émotions sur papier. (Louvel, 2016)

Ici, la bibliothérapie peut être intéressante dans notre contexte car le projet d’établissement met en avant dans son premier objectif ”la réussite des élèves”, dans son troisième axe de progrès “1.3. Apprendre : Vie des écoles, des EPLE et climat scolaire”, le levier suivant : “Des pratiques pédagogiques de classe pour créer les conditions favorables à l’appropriation des valeurs de la République” avec pour action la mise en place d’un parcours santé-citoyenneté. La santé et le bien être des élèves sont des enjeux majeurs pour l’établissement, dont le récent CESCE (Comité d’Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l’Environnement) a permis la réflexion sur le parcours santé et notamment sur la confiance et l’estime des élèves. De plus, le CDI va s’agrandir et changer de place dans peu de temps. Le professeur documentaliste peut alors s’engager dans une co-construction de l’espace CDI avec les élèves, selon leurs besoins et faire l’acquisition de nouveaux mobiliers (design thinking).

4.2.3. La promotion de la lecture par les prix littéraires

Rappelons le troisième axe de la circulaire de missions de 2017 : *“Le professeur documentaliste développe une politique de lecture en relation avec les autres professeurs, en s’appuyant notamment sur sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse. Par les différentes actions qu’il met en œuvre ainsi que par une offre riche et diversifiée de ressources tant numériques que physiques, il contribue à réduire les inégalités entre les élèves quant à l’accès à la culture. Les animations et les activités pédagogiques autour du*

livre doivent être encouragées et intégrées dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement.”

Celle-ci peut se faire par le biais de prix littéraires. Par conséquent, les professeurs documentalistes, en collaboration avec des professeurs de disciplines ou par le biais d'un club de lecture, d'un partenariat entre cycle ou autre, inscrivent ou organisent des concours de lecture, afin de faire lire les élèves. Les prix littéraires permettent de donner goût à la lecture notamment par le biais de genres et supports différents. De plus, les formes de lecture peuvent aussi varier, qu'il s'agit de voix haute, lecture offerte etc. Les stratégies de lecture peuvent aussi être diversifiées : prise d'indices sur les couvertures, anticipation et émission d'hypothèses à partir d'illustrations et de la quatrième de couverture etc. De plus, cela permet aux élèves de mieux connaître l'univers du livre. En effet, une participation à un prix littéraire permet de leur faire découvrir les variétés de la littérature jeunesse et de la littérature générale. Grâce à cela, les professeurs peuvent développer auprès des élèves un intérêt pour l'actualité littéraire en mettant en place une veille sur les nouveautés. Des prix littéraires comme le “Prix du Livre Jeunesse Marseille” permettent aux élèves de faire le choix des livres afin de les proposer par la suite dans la sélection, ce qui d'une part permet de les impliquer dans une activité et d'autre part de les valoriser. Par le biais du prix littéraire, les élèves entrent dans l'univers de la création littéraire et de la chaîne du livre, en rencontrant un auteur, un illustrateur, un éditeur etc. Ils peuvent également visiter des lieux de lecture comme la bibliothèque, la librairie du quartier, ou encore les CDI des autres établissements si les concours sont en partenariat. En effet, il est également indiqué dans la circulaire de missions *“À cette fin, il entretient des relations avec les librairies, les diverses bibliothèques et médiathèques situées à proximité, le réseau Canopé, les établissements d'enseignement supérieur, les associations culturelles, les services publics, les collectivités territoriales, les*

médias locaux, le monde professionnel afin que l'établissement puisse bénéficier d'appuis, d'informations et de ressources documentaires.”.

Le prix littéraire est également l'occasion pour les élèves de créer et d'inventer. La lecture des livres est l'occasion pour les élèves de travailler leur créativité et leur imaginaire, en inventant par exemple des formes plastiques pour recréer l'univers de leurs lectures avec des couvertures alternatives, des dioramas, des boîtes à livres etc. Le numérique peut favoriser une nouvelle forme de représentation, allant du nuage de mots jusqu'au booktrailer, que nous avons pu précédemment. Le “défi Babelio” permet également de lier lecture et numérique. Enfin, un prix littéraire permet aux élèves de dialoguer entre eux, de débattre, de conseiller, tout en respectant l'avis de tous. La promotion de la lecture, en plus de faire lire, d'appréhender l'univers du livre, de susciter leur créativité et de les faire dialoguer, permet de travailler de nombreuses compétences disciplinaires et info-documentaires, par le biais d'activités très variées. Ainsi, certains prix peuvent être distingués : certains comme le Prix du roman historique, le “Prix Imaginales”, le “Prix Unicef de littérature jeunesse” proposent des activités sans réelle obligation, ce qui laisse une grande autonomie aux participants. Il faut cependant obligatoirement voter en fin d'année pour le livre préféré. Aussi, le “défi Babelio” et le concours des “Incorruptibles” inscrivent leurs activités dans un cadre officiel en proposant des activités numériques. D'autres prix littéraires ne proposent pas d'activités, c'est alors aux professeurs d'en proposer, comme par exemple un rallye lecture, une rédaction d'articles dans le journal du collège ou le blog du CDI (voire Esidoc), la mise en place d'ateliers en arts plastiques autour du livre, des concours de dessins, des rencontres avec un professionnel du secteur du livre ou de l'édition, la visite d'un lieu de lecture, un atelier d'écriture, un débat argumenté etc. De plus, la promotion de la lecture est l'une des missions principales du professeur documentaliste. Pour ce faire, il doit donc prendre en compte tous les publics, ce qui va du “bon” lecteur et lecture lambda, aux élèves rencontrant des

difficultés de lecture, comme les classes ULIS, Segpa, allophones, avec des troubles dys etc. Ainsi, il existe des prix littéraires adaptés pour ces derniers. L'une des solutions qui apparaît est de faire le choix d'une sélection d'un niveau adapté à leur niveau de lecture. Des prix comme les Incos, font un partenariat avec la médiathèque Valentin Haüy qui enregistre les sélections en version audio. Le "prix 1.2.3 Albums" permet d'augmenter la taille des caractères. (Leturcq, 2021)

Ici, la mise en place de prix littéraires peut être intéressante dans notre contexte car le projet d'établissement met en avant dans son premier objectif "la réussite des élèves", dans le premier axe "1.1. Apprendre : entre activité personnelle et accompagnement", le levier suivant : "mise en cohérence des apports de l'art et de la culture au service des apprentissages fondamentaux" avec pour action de favoriser les projets culturels en lien avec le CDI, notamment des actions lecture (atelier d'écriture, club lecture, prix Mangawa ...) et l'ouverture culturelle (expositions, rencontres d'auteurs ...). Par conséquent, la mise en place de prix littéraires s'inscrit bien dans la démarche d'action lecture et de l'ouverture culturelle et littéraire des élèves. De plus, les prix littéraires s'insèrent dans le projet CDI, avec la mise en place au collège du prix Mangawa et des Incorruptibles.

Ainsi, en plus de s'intégrer selon des besoins locaux, ces trois activités s'inscrivent dans des prérogatives nationales, comme vu en introduction, permettant ainsi de promouvoir la lecture via le parcours artistique et culturel, tout en donnant du plaisir aux élèves et en développant leurs compétences de lecture.

Par conséquent, le professeur documentaliste apparaît alors comme un acteur clé dans la promotion de la lecture loisir, permettant de développer l'autonomie des élèves, de les accompagner dans leur parcours de formation et dans leur réussite scolaire, de développer leur esprit critique et leur esprit d'analyse, notamment par le biais de l'interdisciplinarité et

des partenariats. Par son expertise, le professeur documentaliste mêle compétences numériques et EMI, met l'aménagement du CDI au service des élèves et s'inscrit dans la dynamique de démarche de projet, afin de promouvoir la lecture. Celle-ci apparaît comme un moyen d'aider les élèves à se construire en tant qu'individu doué d'émotions, d'empathie et à sociabiliser, surtout dans cette période charnière qu'est l'adolescence, dans laquelle le regard des pairs est primordial. En concurrence avec les écrans, les livres semblent moins attractifs, pourtant il n'en est rien ; les jeunes lisent toujours, mais différemment, notamment via les écrans. Le professeur documentaliste doit donc prendre en compte ces nouvelles pratiques de lecture afin de proposer d'une part des ressources pertinentes pour les élèves et d'autre part, mener des activités pédagogiques qui intéressent les élèves et qui tient compte de l'évolution de la société, tournée désormais davantage vers les technologies numériques. Mais cette lecture sur écran s'accompagne d'avantages (gratuité, accessibilité, manipulation), mais également d'inconvénients, avec une lecture sur écran par laquelle il est possible d'interagir avec une communauté, via un pseudonyme et un avatar. Il apparaît donc nécessaire de sensibiliser les élèves à protéger leurs données personnelles et par conséquent leur identité numérique, afin que leurs informations ne soient pas récupérées par un tiers malveillant. Il convient également de leur enseigner leurs droits et devoirs sur Internet, afin de les ériger au statut de cybercitoyen. De même, férus de manga, les collégiens vont se diriger vers des sites illégaux gratuits, jonchés de publicités, parfois douteuses et non adaptées à leur âge. Le professeur documentaliste doit alors anticiper et prendre cette dimension en compte et créer un fonds documentaire virtuel leur permettant de lire des livres numériques voire des livres audios, à partir de leur smartphone, en toute sécurité.

Conclusion

Pour conclure, la promotion de la lecture loisir intègre la politique nationale de par sa promotion par le ministère de l'Éducation nationale et son intermédiaire, le professeur documentaliste. Cette promotion de la lecture revêt un double objectif auprès de tous les jeunes, à savoir leur permettre d'avoir accès à une littérature de qualité et leur faire aimer la lecture. En effet, les jeunes lisent toujours. Outre l'enquête du CNL, la note d'information de la DEPP publiée en décembre 2022 sur les "six manières dont les collégiens occupent leur temps libre", montre que 50% lisent des BD et 45% des essais et des romans une fois par semaine. Cette promotion de la lecture, à destination des jeunes, doit encore se développer et revêt plusieurs enjeux, à la fois identitaire, social, culturel et citoyen : l'adolescence est un nouveau cheminement, une nouvelle découverte de soi. Les jeunes vont apprendre à se connaître et à connaître les autres, par le biais de centres d'intérêt commun. Une partie de ce cheminement s'exécute dans un monde qui se veut de plus en plus numérique, en témoignent les mutations de la lecture, induites par les outils numériques tels que les liseuses et tablettes, ou encore les plateformes comme Webtoon et Wattpad sur lesquelles ils peuvent laisser des commentaires, interagir entre eux, avec une identité numérique. Serge Tisseron (2016) parle par exemple d'Internet comme un troisième monde, qui se construit à partir d'un premier monde qu'est le monde physique et d'un deuxième monde, à savoir celui des rêves, reflet de nos désirs. Les jeunes ne sont pas toujours confrontés à la réalité et peuvent tomber dans des pièges. Ainsi, avec ces nouveaux modes de lecture, il faut faire attention à ne pas laisser les jeunes seuls. En effet, Olivier Donnat (2008) explique *"Dans ce trou noir, on a laissé s'engouffrer les entreprises de produits de consommation culturelle qui ont pris le pouvoir sur les teenagers en première ligne de la révolution numérique. Pourtant nul doute qu'à l'avenir, les nouvelles formes d'écrit sur écran produiront de nouvelles modalités du lire et de nouvelles définitions du "bien lire" ou de l'habileté à la lecture."* Les adolescents

risqueraient d'être victime des économies des plateformes ou encore de l'économie de l'attention (booktok). Par conséquent, le professeur documentaliste doit former les jeunes à ces nouveaux usages du numérique, mais de manière plus générale, il doit promouvoir la lecture, en tenant compte des pratiques sociales, culturelles et numériques des jeunes, comme en atteste la circulaire de mission de 2017 et le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, de 2013, au sujet des professeurs documentalistes. Durant la deuxième moitié du XXème siècle, le rôle des bibliothèques et notamment du CDI en tant que lieu de lecture, s'est affirmé. Le professeur documentaliste apparaît alors comme un médiateur, expert en littérature jeunesse. Cette promotion doit se faire pour l'ensemble des élèves, afin d'éviter ou de diminuer le décrochage, en montrant les bienfaits de la lecture (études anglophones), que sont la stimulation des connexions du cerveau, la détente et la diminution du stress, le développement de l'empathie, l'apaisement des douleurs chroniques, l'amélioration de l'humeur, la protection de la mémoire et des capacités de raisonnement et enfin, l'amélioration de la qualité de vie et des soins. De plus, dans une interview réalisée par France Inter le 30 novembre 2022, les auteurs Susie Morgenstern et Mr Tan alias Antoine Dole, du créateur de *Mortelle Adèle*, expliquent que la littérature jeunesse permet d'explorer le réel à partir de l'imaginaire, apparaît comme une forme d'exutoire, dans lequel les adolescents peuvent vivre des aventures qu'ils ne pourront pas vivre. La littérature jeunesse est également une source de réconfort, car les jeunes peuvent vivre des choses difficiles et auront un besoin de s'identifier et d'être réconfortés. Enfin, la littérature jeunesse permet aux jeunes de se divertir et de prendre du plaisir lors de leurs lectures. Cependant, pour tous les jeunes, la lecture n'est pas synonyme de loisir et apparaît plutôt comme une activité scolaire, qu'ils trouvent longue, ennuyeuse, ou encore qui les met en difficulté. Le professeur documentaliste devient un acteur clé dans la promotion de la lecture auprès des collégiens issus de l'éducation prioritaire. Il est un spécialiste en

littérature jeunesse ainsi que le garant d'un lieu de lecture publique, proposant des ressources diverses et variées. Celui-ci doit donc veiller à diagnostiquer les difficultés et les besoins des élèves, afin de les aider à s'améliorer. Sont alors pointées par Nadia Revaz, les difficultés en compétences langagières et littéraciques des élèves, d'où la nécessité de travailler la compréhension avec eux. Le professeur documentaliste doit alors guider les élèves dans leurs choix de lecture, pour se rapprocher de leurs pratiques, de leurs goûts et de leurs niveaux. Il doit également veiller à proposer des activités de lecture différenciées et mener des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement afin de montrer une image attractive du CDI. De plus, il faut peu à peu les amener à utiliser les technologies numériques, bien qu'ils semblent rejeter cette approche de la lecture, afin de leur faire développer des compétences numériques, qui sont certifiées depuis 2019 via PIX (fin troisième et Terminale).

En prolongement, il serait intéressant d'inscrire l'action du professeur documentaliste au sein du dispositif Fluence. Ce dispositif revêt plusieurs objectifs, parmi lesquels la prévention de l'illettrisme et du décrochage scolaire, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, la promotion de l'égalité des chances et le développement des partenariats. En temps minuté, les élèves doivent lire un texte, en faisant le moins de fautes et le moins de pauses possibles. Il s'agit alors pour les élèves concernés de renforcer leurs compétences de lecture, d'améliorer leur compréhension des textes et de restaurer leur confiance en eux durant la lecture. Il serait alors pertinent de suivre un groupe d'élèves durant une année scolaire, afin d'observer à la fois, l'évolution de leurs compétences de lecture et la relation qu'ils entretiennent avec la lecture. Pour terminer, *“La lecture [...] constitue un vecteur de transmission du savoir, de culture, d'égalité des chances et, au-delà, d'épanouissement personnel pour les élèves”* (note de service du 16-11-2021 “Accompagnement des élèves à la pratique de la lecture”).

Bibliographie

Circulaire

Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. (2017, 30 mars). *Les missions du professeur documentaliste*. Education.gouv.fr. Consulté le 22 mars 2022 sur <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo13/MENE1708402C.htm>

Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. (1986, 13 mars). *Missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information*. Apdep Bretagne. Consulté le 13 avril 2022 sur : http://www.apdep-bretagne.org/wp-content/uploads/2021/02/Circulaire_De_Mission_Professeurs_Documentalistes_13_Mars_1986_19860313.pdf

Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. (2013, 8 juillet). *Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république*. Education.gouv.fr. Consulté le 30 octobre 2022 sur <https://www.education.gouv.fr/loi-ndeg2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-5618>

Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. (2014, 5 juin). *Refondation de l'éducation prioritaire*. Education.gouv.fr. Consulté le 30 octobre 2022 sur <https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo23/MENE1412775C.htm#:~:text=La%20France%20est%20devenue%20le,un%20syst%C3%A8me%20%C3%A9ducatif%20%C3%A0%20p art>

Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. (2017, 4 mai). *Pilotage de l'éducation prioritaire*. Education.gouv.fr. Consulté le 30 octobre 2022 sur https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo18/MENE1713524C.htm?cid_bo=116133

Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. (2013, 25 juillet). *Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation*. Education.gouv.fr.

Consulté le 20 novembre 2022 sur

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. (2021, 16 novembre). *Accompagnement des élèves à la pratique de la lecture*. Consulté le 24 mai 2023 sur : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo44/MENE2133905N.htm>

Mémoire

Camps, A. (2021). *Le webtoon, le renouveau de la BN numérique* [Master de master, Université Toulouse - Jean Jaurès]. Dante. http://dante.univ-tlse2.fr/13576/1/Andres.Camps_master2.pdf

Meinvielle, M. (2016). *Les postures de lecteur au cycle 3 : les rendre explicites pour faire évoluer le rapport des élèves à la lecture* [Diplôme universitaire Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, mention premier degré, Université Grenoble-Alpes]. Dumas. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01360854/document>

Monographie

Blanquet, M-F. (2014). *Documentalistes : leur histoire de 1900 à 2000*. Canopé/CNDP.

Chapron, F. (2012). *Les CDI des lycées et collèges*. PUF.

Devis-Duclos, S. (2006). *Les professeurs documentalistes*. CRDP Académie Orléans-Tours, (collection livre bleu).

Frier, C. (2016). *Sur le chemin des textes. Comment s'approprier l'écrit de l'enfance à l'âge adulte*. Presses universitaires du Mirail.

Poslaniec, C. (2005). *Le plaisir de lire expliqué aux parents*. Retz.

Octobre, S. (2004). Chapitre IV : les 6-14 ans et la lecture. Dans S. Octobre (dir), *Les loisirs culturels des 6-14 ans* (pp.199-236). Ministère de la culture - DEPS.

<https://www-cairn-info.ezpupv.biu-montpellier.fr/les-loisirs-culturels-des-6-14-ans--9782110054807-page-199.htm>

Perdriault, M. (2014). 1. Qu'est-ce que la littératie ?. Dans : M. Perdriault, *L'écriture créative : Démarche pour les empêchés d'écrire et les autres* (pp. 11-20). Toulouse : Érès.

Poissenot, C. (2019). Chapitre 2 : la différenciation sociale des pratiques de lecture. Dans C. Poissenot (dir), *Sociologie de la lecture* (pp. 67-123). Armand Colin.

Poissenot, C (2019). Chapitre 3 : les expériences de la lecture. Dans C. Poissenot (dir) *Sociologie de la lecture* (pp.125-170). Armand Colin.

Simard, C., Dufays, J., Dolz, J. & Garcia-Debanc, C. (2010). Chapitre 10. La lecture. Dans : C. Simard, J. Dufays, J. Dolz & C. Garcia-Debanc (Dir), *Didactique du français langue première* (pp. 223-260). Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
<https://www-cairn-info.ezpupv.biu-montpellier.fr/didactique-du-francais-langue-premiere--9782804161736-page-223.htm>

Périodique

Alptuna, F. (1994). Qu'est-ce que la bibliothérapie ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* (4), 94-97. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-04-0094-011>

Bara, F., Gentaz, É., Colé, P. (2008). Littératie précoce et apprentissage de la lecture : comparaison entre des enfants à risque, scolarisés en France dans des réseaux d'éducation prioritaire et des enfants de classes régulières. *Revue des sciences de l'éducation*, 34(1), 27-45. <https://doi.org/10.7202/018988ar>

Crahay, M. (janvier-mars 2006). Dangers, incertitudes et incomplétude de la logique de la compétence en éducation. *Revue française de pédagogie*, 154, mis en ligne le 01 mars 2010. <https://doi-org.ezpupv.biu-montpellier.fr/10.4000/rfp.143>

Donnat, O. (2009). Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique : Éléments de synthèse 1997-2008. *Culture études*, 5, 1-12.

<https://doi-org.ezpupv.biu-montpellier.fr/10.3917/cule.095.0001>

Hedjerassi, N. (2004). La place des adolescents en bibliothèque. *Lecture jeune*, 112.

Leturcq, S. (2021). Les prix littéraires. *Intercdi Prix littéraires*, 294, 21-24.

Louvel, A. (2016). La Bibliothérapie, quelles actions possibles au CDI ? *Intercdi L'avenir des professeur(e)s documentalistes serait-il dans leur rétroviseur*, 260.

<http://www.intercdi.org/la-bibliotherapie/>

Octobre, S. (2013). La lecture à l'ère numérique : Au commencement était le livre. Et à la fin le texte. *Études*, 418, 607-618.

<https://www-cairn-info.ezpupv.biu-montpellier.fr/revue-etudes-2013-5-page-607.htm#s1n3>

Octobre, S. (2019). Retour sur les pratiques culturelles des jeunes. Questions à... *Le français aujourd'hui*, 207, 11-18.

<https://www-cairn-info.ezpupv.biu-montpellier.fr/revue-le-francais-aujourd-hui-2019-4-page-11.htm>

Perier, P. (2007). La lecture à l'épreuve de l'adolescence : le rôle des CDI des collèges et lycées. *Revue française de pédagogie*, 158, 43-57.

<https://doi-org.ezpupv.biu-montpellier.fr/10.4000/rfp.446>

Sire, L. (2022). Booktube et booktrailer. *Intercdi Éthiques des algorithmes*, 295, 24-26.

Talpin, J-M. (2007). Les lectures "psy" des ados". *Lecture Jeune*, 122.

Tisseron, S. (2016). L'âge du strip-tease numérique. *Sciences humaines* (278).

Podcast

Corée du sud : la bande dessinée, nouvel enjeu du soft power ? [Podcast]. France Culture (2022).

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat-d-ete/coree-du-sud-la-bande-dessinee-nouvel-enjeu-de-soft-power-3031634>

Reheibi, A. (Producteur). 2022. *Quels sont les bienfaits de la littérature jeunesse sur le développement de l'enfant ?* [Podcast]. France Inter. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/grand-bien-vous-fasse/grand-bien-vous-fasse-du-mercredi-30-novembre-2022-2800235>

Rapport

DEPP. (2015). *Repères et références statistiques*. Ministère de l'Éducation nationale. (pp.62-63).https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/90/7/rers_2015_457907.pdf

DEPP. (2016). *Repères et références statistiques*. Ministère de l'Éducation nationale. (pp.58-61).https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/depp_re_rs_2016_614975.pdf

DEPP. (2017). *Repères et références statistiques*. Ministère de l'Éducation nationale. (pp.56-59).https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/depp-RERS-2017_902077.pdf

DEPP. (2018). *Repères et références statistiques*. Ministère de l'Éducation nationale. (pp.56-59).https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/RERS_2018/83/2/dep-p-2018-RERS-web_986832.pdf

DEPP. (2019). *Repères et références statistiques*. Ministère de l'Éducation nationale. (pp.56-59).https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/depp-re-rs-2019_1162516.pdf

DEPP. (2020). *Repères et références statistiques*. OZP. <https://www.ozp.fr/spip.php?article27382#:~:text=En%20France%20m%C3%A9ropolitaine>

[%20et%20dans_public%20\(380%20600%20%C3%A9l%C3%A8ves\).&text=des%20coll%C3%A8ges%20sont%20en%20REP,%25%20en%20France%20m%C3%A9tro%20politaine.](#)

DEPP. (2021). *Repères et références statistiques*. OZP.
<https://www.ozp.fr/spip.php?article29041>

DEPP. (2022). *Les six manières dont les collégiens occupent leur temps libre*.
Ministère de l'Éducation nationale.
<https://www.education.gouv.fr/les-six-manieres-dont-les-collegiens-occupent-leur-temps-libre-343600>

Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. (Février 2007).
Protocole d'inspection des professeurs-documentalistes. Académie de Guyane.
https://doc.dis.ac-guyane.fr/IMG/pdf/protocole_inspection_2007_pdf.pdf

Villes et territoires Occitanie. (2020). *Politiques éducatives dans le cadre de la politique de la ville*.
https://villes-et-territoires.fr/wp-content/uploads/2021/01/Politique-educatives-et-politique-de-la-ville_Villes-et-Territoires-Occitanie.pdf

Site internet

Association AFEV. Consulté le 22 novembre 2022 sur <https://afev.org/occitanie>.

Audrerie, S. (2022). *En 2022, les jeunes lisent toujours pour le plaisir*. Lacroix.
Consulté le 26 mars 2022 sur
<https://www.la-croix.com/Culture/En-2022-jeunes-lisent-toujours-plaisir-2022-03-24-1201206735>

Buratti, L. (2014). *Les jeunes lisent toujours, mais pas des livres*. Le Monde. Consulté le 26 mars 2022 sur :
https://www.lemonde.fr/campus/article/2014/09/24/les-jeunes-lisent-toujours-mais-pas-des-livres_4491903_4401467.html#uvsw78jmytpwwlv.99

Claes, C. (2021). *“Les nouvelles tendances de lecture en 2021 : le come-back des Book Clubs, les applications roman-feuilleton, des histoires sur Instagram...”*. Lettres Numériques. Consulté le 7 décembre 2022 sur : <https://www.lettresnumeriques.be/2021/07/02/les-nouvelles-tendances-de-lecture-en-2021-le-come-back-des-book-clubs-les-applications-roman-feuilleton-des-histoires-sur-instagram/>

CNL. (2022). *Résultats de l'enquête “Les jeunes Français et la lecture”*. Centre National du Livre. Consulté le 26 mars 2022 sur : <https://centrenationaldulivre.fr/actualites/resultats-de-l-etude-les-jeunes-francais-et-la-lecture>

Dernet, L. (2019). *Promotion de la lecture en collège et lycée*. Doc’Poitiers. Consulté le 26 mars 2022 sur <https://ww2.ac-poitiers.fr/doc/spip.php?article899>

Durpaire, J-L. (mai 2004). *Les politiques documentaires dans les établissements scolaires*. Ministère de l’Education nationale, de la jeunesse et des sports Consulté le 2 novembre 2022 sur : <https://www.education.gouv.fr/les-politiques-documentaires-des-etablissements-scolaires-1586>

Houot, L. (2022). *Comment TikTok est devenu une machine à faire lire les ados : enquête au Salon du livre jeunesse de Montreuil*. France Info. Consulté le 7 décembre 2022 sur https://www.francetvinfo.fr/culture/livres/jeunesse/comment-tiktok-est-devenu-une-machine-a-faire-lire-les-ados-enquete-au-salon-du-livre-jeunesse-de-montreuil_5518053.html#xtor=C_S2-765-%5Bautres%5D-

IFE. (2018). *La compréhension, le parent pauvre de la lecture*. Centre Alain Savary. Consulté le 30 octobre 2022 sur <https://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/education-prioritaire/ressources/theme-1-perspect>

[ives-pedagogiques-et-educatives/lire-ecrire-parler-pour-apprendre-dans-toutes-les-disciplines/dossier-lire-ecrire/la-rech/comprehension-partager-les-references](https://www.inclusion-numerique.fr/dossier-lire-ecrire/la-rech/comprehension-partager-les-references)

Leray, A., Mercier, E., Tetaz, A. (2022). *Les 7-25 ans s'adonnent davantage à la lecture qu'en 2016* [en ligne]. Ipsos. Consulté le 8 avril 2022 sur : <https://www.ipsos.com/fr-fr/les-7-25-ans-sadonnent-davantage-la-lecture-quen-2016>

Les cahiers de l'inclusion numérique (2015). *Digital natives*. Consulté le 7 février 2022 sur : <https://www.inclusion-numerique.fr/digital-natives-definition/>

Ministère de l'Éducation nationale (2022). *Été 2021 - été 2022 : la lecture, grande cause nationale*. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Consulté le 7 février 2022 sur : <https://www.education.gouv.fr/ete-2021-ete-2022-la-lecture-grande-cause-nationale-323642>

Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (2022). *Été 2021 - été 2022 : la lecture, grande cause nationale*. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Consulté le 7 février 2022 sur : <https://www.education.gouv.fr/ete-2021-ete-2022-la-lecture-grande-cause-nationale-323642>

Raynal, C. (2021). *Pratiques numériques des jeunes*. Université de Montpellier. https://moodle.umontpellier.fr/pluginfile.php/1556658/mod_resource/content/2/Pratiques%20num%C3%A9riques%20juv%C3%A9niles%20121021%20et%20181021.pdf

Réseau Canopé. (2014). *Refonder l'éducation prioritaire*. Ministère de l'éducation nationale. Consulté le 27 octobre 2022 sur https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/fileadmin/user_upload/user_upload/accueil/Referentiel_de_l_education_prioritaire.pdf

Réseau Canopé. (2017). *Dispositif "Renforcer les compétences en lecture"*. Ministère de l'Éducation nationale. Consulté le 24 mai 2023 sur : <https://www.reseau-canope.fr/notice/dispositif-renforcer-les-competences-en-lecture.html>

Vanhulle, S. (2001). *Littératie, un néologisme indispensable ?* Dans : Spécial Conférence européenne de Dublin, ABLF(5), (épilogue).
<https://www.ablf.be/images/stories/ablfdocs/5g.pdf>

Vibert, A. (2013). *Faire place au sujet lecteur en classe : quelles voies pour renouveler les approches de la lecture analytique au collège et au lycée ?* Ministère de l'Education nationale. Consulté le 8 avril 2022 sur
<https://eduscol.education.fr/document/5687/download>

Dictionnaire

CNRTL. *Lecture*. Dans Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.
<https://www.cnrtl.fr/definition/lecture#:~:text=1.,qui%20traduisent%20le%20langage%20oral>
l.

Annexes

Sommaire

A- Questionnaire à destination des élèves	86
B- Résultats du questionnaire	91

A- Questionnaire à destination des élèves

Présentation du questionnaire, soumis aux élèves durant l'enquête.

Questionnaire à remplir le plus honnêtement possible. Met une croix dans les cases correspondant à ton choix.

Informations

Tu es :

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> En 6ème | <input type="checkbox"/> En 4ème |
| <input type="checkbox"/> En 5ème | <input type="checkbox"/> En 3ème |

Tu es :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Une fille | <input type="checkbox"/> Un garçon |
|------------------------------------|------------------------------------|

Es-tu inscrit dans une section ou un dispositif ? Si oui, lequel ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> rugby | <input type="checkbox"/> Ulis |
| <input type="checkbox"/> athlétisme | <input type="checkbox"/> Segpa |
| <input type="checkbox"/> éducation artistique et culturelle | <input type="checkbox"/> NSA (non scolarisés auparavant) |
| <input type="checkbox"/> internationale | <input type="checkbox"/> EANA (élèves allophones nouvellement arrivés) |
| <input type="checkbox"/> aucun(e) | |

Fréquentation CDI

Viens-tu au CDI ?

- Tous les jours
- Souvent (au moins une fois par semaine)
- Parfois (au moins deux fois par mois)
- Rarement (deux ou trois fois dans l'année)
- Pas du tout

Empruntes-tu des livres au CDI ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

Si oui, demandes-tu des conseils au professeur documentaliste ?

- Très souvent
- Souvent
- Parfois
- Jamais

Si tu viens rarement ou pas du tout au CDI, c'est que :

- Tu n'as pas le temps d'y aller
- Tu préfères rester en permanence
- Tu ne sais pas où est le CDI
- Tu ne sais pas quoi faire au CDI
- Autre (à préciser) :

Si tu viens souvent au CDI, c'est pour :

- Faire tes devoirs
- Lire un livre sur un fauteuil
- Lire des scans/livres sur un ordinateur
- Faire des recherches sur un ordinateur
- Autre (à préciser) :

Connais-tu le portail documentaire du CDI "Esidoc" ?

- Oui
- Non

Si oui, consultes-tu Esidoc pour suivre l'actualité et les nouveautés du CDI ?

- Oui
- Non

Lecture loisir

Aimes-tu lire ?

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non

Si non, pourquoi n'aimes-tu pas lire ?

.....

Lis-tu des livres (romans, manga, BD etc...) ?

- Oui
- Non

Combien de livres lis-tu par mois ?

- Plus de 2 livres par mois
- 1 à 2 livres par mois
- Moins d'un livre par mois
- Pas du tout

Combien de temps lis-tu par semaine ?

- Plus de 2h
- Entre 1h et 2h
- Moins d'une heure
- Pas du tout

Comment choisis-tu un livre ?

- Seul(e)
- Selon les conseils de ta famille
- Selon les conseils de tes ami(e)s
- Selon les conseils d'un professeur

Quelles émotions te procurent la lecture (ex : stress, détente, joie, colère ...) ?

.....

Quels types de documents lis-tu ?

- Roman
- Manga
- Bande dessinée
- Documentaire

- Pièce de théâtre
- Poésie
- Conte, fable
- Nouvelle

- Album
- Roman graphique
- Anthologie
- Périodique
- Aucun

Quel(s) genre(s) de romans lis-tu ?

- Policier
- Science-fiction
- Romance
- Fantasy
- Jeunesse
- Horreur
- Polar
- Dystopie
- Classique
- Aucun

Fréquentes-tu une bibliothèque ou médiathèque ?

- Oui
- Non

Si oui, combien de fois te rends-tu à la bibliothèque/médiathèque ?

- Très souvent
- Souvent
- Parfois
- Jamais

Avec qui vas-tu à la bibliothèque/médiathèque ?

- Seul(e)
- Avec ta famille
- Avec tes amis
- Avec ta classe

Lecture et numérique

Lis-tu des livres numériques (sur un ordinateur ou une liseuse) ?

- Oui
- Non

Ecoutes-tu des livres audios ?

- Oui
- Non

Lis-tu des webtoons ?

- Oui
- Non

Lis-tu des fanfictions (ex : Wattpad, Fanfictions ...)

- Oui
- Non

Regardes-tu des booktubers et/ou des booktoks (vidéos mettant en avant la lecture sur YouTube et Tiktok) ?

- Oui
- Non

Aimes-tu lire sur un support numérique ?

- Oui
- Non

Si oui, pourquoi ?

- Tu aimes la technologie
 - Tu trouves que ça rend plus facile la lecture (ex : tu peux zoomer)
 - Tu trouves ça plus pratique
 - Tu trouves ça moins cher
 - Autre (à préciser) :
-

Si non, pourquoi ?

- Tu as des difficultés à te concentrer
- Tu as mal à la tête et/ou aux yeux
- Tu préfères l'objet livre
- Tu n'aimes pas les outils technologiques
- Autre (à préciser) :

Développer le goût de la lecture

A ton avis, quelles sont les activités du professeur documentaliste ?

- Donner des cours aux élèves
- Classer, ranger, organiser, prêter les livres au CDI
- Organiser des sorties, exposés et ateliers culturels pour découvrir le monde qui t'entoure
- Donner l'envie de lire
- Je ne sais pas

Aimerais-tu que le professeur documentaliste organise un concours de lecture ?

- Oui
- Non

Aimerais-tu participer, avec le professeur documentaliste, à un projet liant lecture et numérique ?

- Oui
- Non

As-tu déjà participé à un défi ou concours de lecture ? (ex : mangawa, défi babelio, les incorruptibles etc...)

- Oui
- Non

Si oui, lequel ?

.....

Si oui, as-tu aimé et pourquoi ?

.....

As-tu déjà proposé un titre de livre dans le cahier de suggestion présent au bureau des professeures documentalistes ?

- Oui
- Non

Souhaites-tu que les professeures documentalistes proposent des activités en lien avec les livres (ex : création de marque page, atelier d'écriture, club lecture, bookface, booktube ...) ?

Oui

Non

Qu'est-ce que tu voudrais améliorer au CDI ?

.....

Que souhaites-tu lire au CDI ?

.....

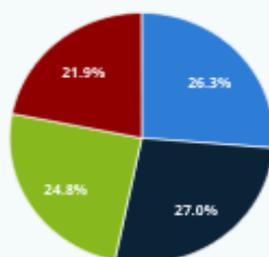
B- Résultats du questionnaire

Le rôle du professeur documentaliste dans la promotion de la lecture loisir en éducation prioritaire

Cette page montre une analyse des données soumises, comme le nombre de soumissions par valeur de composant, les calculs et moyennes. Des composants additionnels peuvent être ajoutés sous le groupe de champ "Ajouter des composants d'analyse".

Tu es :

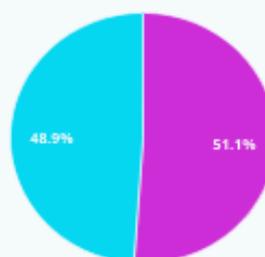
[Chart options »](#)



En 6ème	36
En 5ème	37
En 4ème	34
En 3ème	30

Tu es :

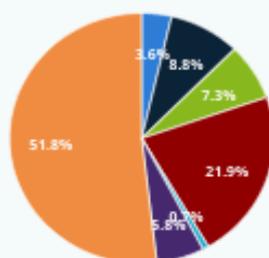
[Chart options »](#)



Une fille	70
Un garçon	67

Es-tu inscrit dans un dispositif/section ? Laquelle ?

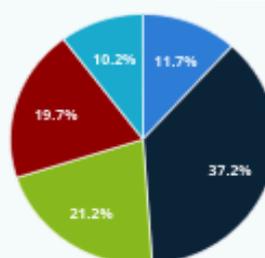
[Chart options »](#)



Rugby	5
Athlétisme	12
Théâtre (éducation artistique et culturelle)	10
Internationale	30
ULIS	1
Segpa	8
Aucun(e)	71

Viens-tu au CDI ?

[Chart options »](#)



Tous les jours	16
Souvent (au moins une fois par semaine)	51
Parfois (au moins deux fois par mois)	29
Rarement (deux ou trois fois dans l'année)	27
Pas du tout	14

Si tu viens souvent au CDI, c'est pour :

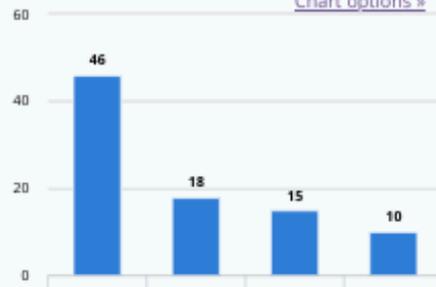
[Chart options »](#)



Faire tes devoirs	54
Lire un livre sur un fauteuil	83
Lire des scans/livres sur un ordinateur	6
Faire des recherches sur un ordinateur	39
Jouer sur les ordinateurs	13
Autre (à préciser dessous) :	16

Si tu viens rarement ou pas du tout au CDI, c'est que :

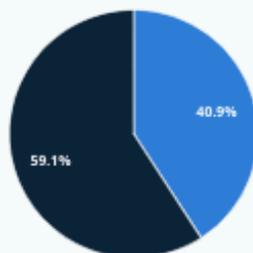
[Chart options »](#)



Tu n'as pas le temps d'y aller	46
Tu préfères rester en permanence (étude)	18
Tu ne sais pas quoi faire au CDI	15
Autre (à préciser dessous)	10

Empruntes-tu des livres au CDI ?

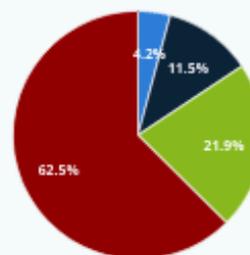
[Chart options »](#)



Oui	56
Non	81

Si oui, demandes-tu des conseils au professeur documentaliste ?

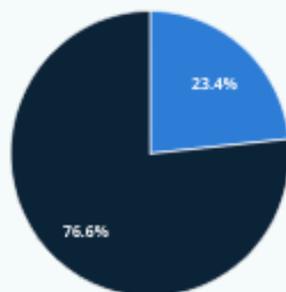
[Chart options »](#)



Très souvent	4
Souvent	11
Parfois	21
Jamais	60

Connais-tu le portail documentaire du CDI "Esidoc" ?

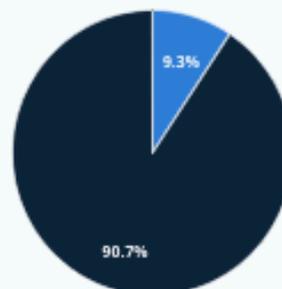
[Chart options »](#)



Oui	32
Non	105

Si oui, consultes-tu Esidoc pour suivre l'actualité et les nouveautés du CDI ?

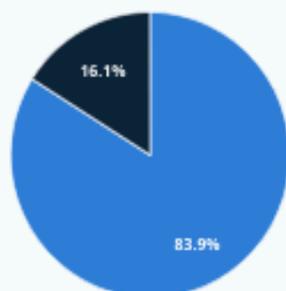
[Chart options »](#)



Oui	8
Non	78

Aimes-tu lire ?

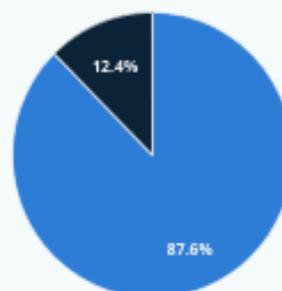
[Chart options »](#)



Oui	115
Non	22

Lis-tu des livres (roman, manga, BD etc...) ?

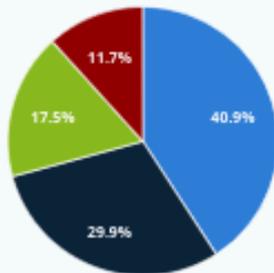
[Chart options »](#)



Oui	120
Non	17

Combien de livres lis-tu par mois ?

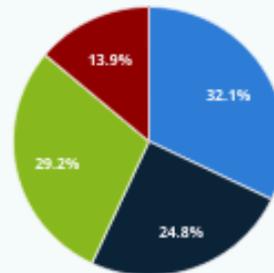
[Chart options »](#)



Plus de 2 livres par mois	56
1 à 2 livres par mois	41
Moins d'un livre par mois	24
Aucun	16

Combien de temps lis-tu par semaine ?

[Chart options »](#)



Plus de 2h	44
Entre 1h et 2h	34
Moins d'une heure	40
Pas du tout	19

Si tu lis, comment choisis-tu un livre ?

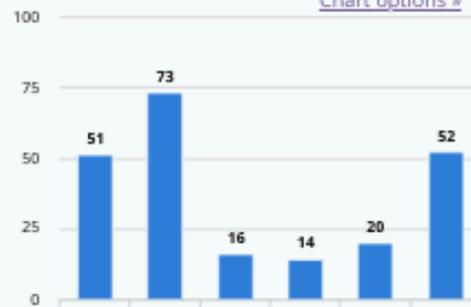
[Chart options »](#)



Seul(e)	113
Selon les conseils de ta famille	22
Selon les conseils de tes ami(e)s	25
Selon les conseils d'un professionnel (professeur ou bibliothécaire)	16

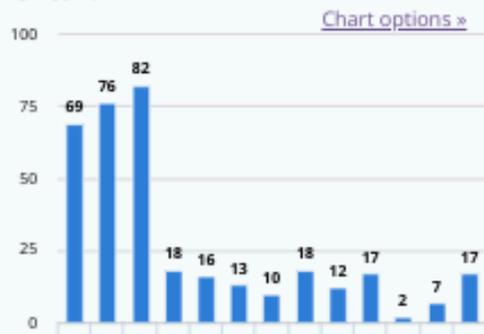
Quelle(s) émotion(s) te procure la lecture ?

[Chart options »](#)



Jolie	51
Détente	73
Stress	16
Colère	14
Tristesse	20
Aucune	52

Quel(s) type(s) de documents lis-tu ?



Roman	69
Manga	76
Bande dessinée	82
Conte, fable	18
Nouvelle	16
Album	13
Roman graphique	10
Documentaire	18
Pièce de théâtre	12
Poésie	17
Anthologie	2
Périodique	7
Aucun	17

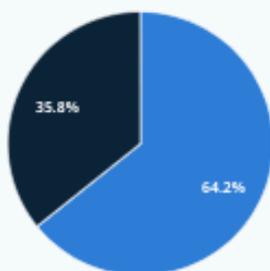
Quel(s) genre(s) de romans lis-tu ?



Policier	45
Science-fiction	48
Romance	31
Fantasy	42
Jeunesse	53
Horreur	38
Polar	7
Dystopie	7
Classique	28
Biographie	12
Aucun	39

Fréquentes-tu une bibliothèque ou médiathèque ?

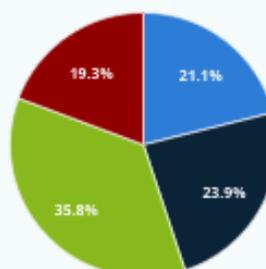
[Chart options »](#)



Oui	88
Non	49

Si oui, combien de fois te rends-tu à la bibliothèque/médiathèque ?

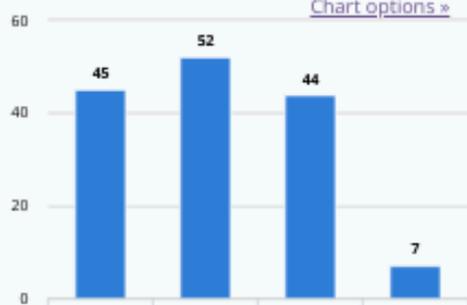
[Chart options »](#)



Très souvent	23
Souvent	26
Parfois	39
Jamais	21

Si oui, avec qui vas-tu à la bibliothèque/médiathèque ?

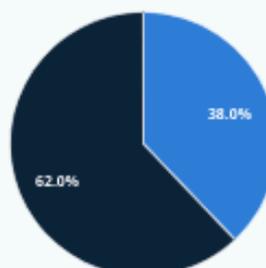
[Chart options »](#)



Seul(e)	45
Avec ta famille	52
Avec tes ami(e)s	44
Avec ta classe	7

Lis-tu des livres numériques (sur un ordinateur, une tablette ou une liseuse) ?

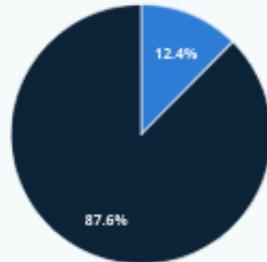
[Chart options »](#)



Oui	52
Non	85

Ecoutes-tu des livres audios ?

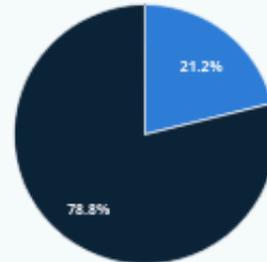
[Chart options »](#)



Oui	17
Non	120

Lis-tu des webtoons ?

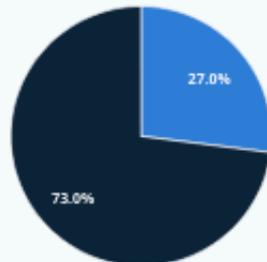
[Chart options »](#)



Oui	29
Non	108

Lis-tu des fanfictions (ex : Wattpad, Plume d'Argent, Fanfictions ...) ?

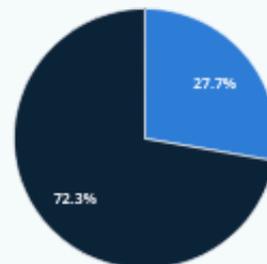
[Chart options »](#)



Oui	37
Non	100

Regardes-tu des booktubers et/ou des booktoks (vidéos mettant en avant la lecture sur YouTube et TikTok) ?

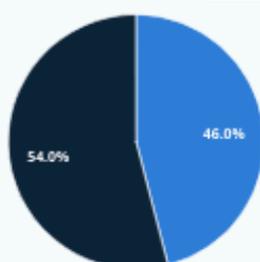
[Chart options »](#)



Oui	38
Non	99

Aimes-tu lire sur un support numérique ?

[Chart options »](#)



Oui	63
Non	74

Si oui, pourquoi ?

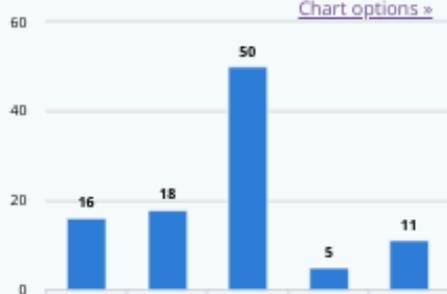
[Chart options »](#)



Tu aimes la technologie	27
Tu trouves que ça rend plus facile la lecture (ex : tu peux zoomer)	31
Tu trouves ça plus pratique	33
Tu trouves ça moins cher	26
Autre (à préciser dessous) :	8

Si non, pourquoi ?

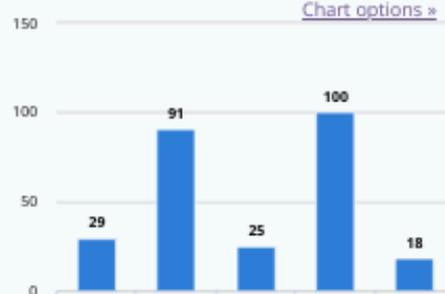
[Chart options »](#)



Tu as des difficultés à te concentrer	16
Tu as mal à la tête et/ou aux yeux	18
Tu préfères l'objet livre	50
Tu n'aimes pas les outils technologiques	5
Autre (à préciser dessous) :	11

A ton avis, quelles sont les activités du professeur documentaliste ?

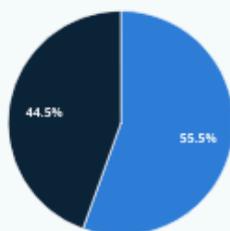
[Chart options »](#)



Donner des cours aux élèves	29
Classer, ranger, organiser, prêter les livres au CDI	91
Organiser des sorties, exposés et ateliers culturels pour découvrir le monde qui t'entoure	25
Donner l'envie de lire	100
Je ne sais pas	18

Aimerais-tu que le professeur documentaliste organise un concours de lecture ?

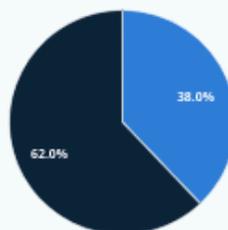
[Chart options »](#)



Oui	76
Non	61

Aimerais-tu participer, avec le professeur documentaliste, à un projet liant lecture et numérique ?

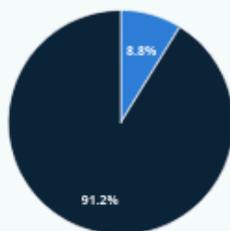
[Chart options »](#)



Oui	52
Non	85

As-tu déjà participé à un défi ou concours de lecture ? (ex : mangawa, défi babelio, les incorruptibles etc...)

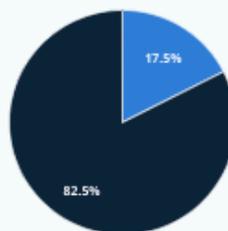
[Chart options »](#)



Oui	12
Non	125

As-tu déjà proposé un titre de livre dans le cahier de suggestion présent au bureau du professeur documentaliste ?

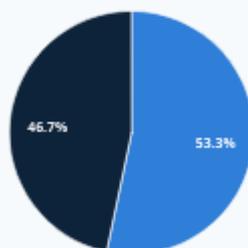
[Chart options »](#)



Oui	24
Non	113

Souhaites-tu que le professeur documentaliste propose des activités en lien avec les livres (ex : création de marque page, atelier d'écriture, club lecture, bookface, booktube ...)

[Chart options »](#)



Oui	73
Non	64

Résumé

ORTIN Manon

Le rôle du professeur documentaliste dans la promotion de la lecture loisir auprès des jeunes issus de l'éducation prioritaire.

L'enquête récemment menée par le CNL montre que les jeunes lisent toujours, mais que leurs pratiques de lecture ont changé. En effet, les jeunes vont favoriser une approche numérique, qu'il s'agisse des supports de lecture ou de la promotion de celle-ci. Cependant, les jeunes n'ont pas tous la même posture face à la lecture, certains seront experts alors que d'autres seulement apprentis. De plus, la lecture revêt des enjeux essentiels pour les jeunes, puisqu'elle leur permet de se construire en tant qu'individu, elle est un vecteur de sociabilisation et permet une ouverture culturelle. Durant la deuxième moitié du XXème siècle, avec l'apparition des CDI, le professeur documentaliste s'est avéré être le gestionnaire d'un lieu destiné à la lecture et être un expert en littérature. Il doit donc développer des actions en faveur d'une promotion de la lecture loisir, afin d'éviter tout décrochage à l'adolescence, notamment envers le public de l'éducation prioritaire, qui présente certaines difficultés et rejet de la lecture.

Descripteurs : pratique de lecture, réseau d'éducation prioritaire, collégien, professeur documentaliste, CDI (centre de documentation et d'information)